

RAPPORT

DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA PHILANTHROPIE
CULTURELLE



Vivement,
pour une culture
philanthropique
au Québec!

Juin 2013

RAPPORT

DU GROUPE DE TRAVAIL

SUR LA PHILANTHROPIE

CULTURELLE

**Vivement,
pour une culture
philanthropique
au Québec!**

Juin 2013



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PHILANTHROPIE CULTURELLE
Vivement, pour une culture philanthropique au Québec!

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Juin 2013

ISBN 978-2-550-68117-5 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-68118-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

LETTRE DE TRANSMISSION DU GROUPE DE TRAVAIL

*Madame Pauline Marois,
Première ministre du Québec*

*Monsieur Nicolas Marceau,
Ministre des Finances et de l'Économie*

*Monsieur Maka Kotto,
Ministre de la Culture et des Communications*

Madame la Première Ministre,

Messieurs les Ministres,

Le 17 janvier dernier, le gouvernement a confié au Groupe de travail le mandat d'identifier les causes du retard observé au Québec dans le domaine de la philanthropie culturelle, ainsi que de proposer des pistes de solution pour favoriser les dons privés et l'accès aux mesures d'aide pour les organismes culturels.

Au terme de ses rencontres, de ses analyses et de ses réflexions, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle remet au gouvernement un rapport adopté unanimement par ses membres.

❑ Une conviction

Ce rapport est d'abord fondé sur une conviction : la culture est l'un des fondements du Québec et de son identité. La culture joue un rôle essentiel au sein de la société québécoise. Elle contribue directement au rayonnement du Québec et à son développement. Élément d'intégration sociale, la culture est un facteur d'ouverture de la société québécoise sur le monde.

La culture est en même temps un important secteur d'activité. Créatrice d'emplois et de richesse, la culture participe de façon significative à la croissance de l'économie québécoise.

Pour les membres du Groupe de travail, la philanthropie culturelle doit ainsi être vue d'abord et avant tout comme un prolongement logique de cette conviction. Les dons des entreprises et des particuliers en faveur des organismes culturels et des artistes constituent un engagement de nature civique, confirmant concrètement leur attachement à la culture québécoise et à ceux qui la font.

Les organismes culturels et les artistes doivent en effet bénéficier d'un soutien adéquat. Ils ne peuvent compter uniquement sur leurs propres sources de revenus pour financer leurs activités de création, de production et de diffusion. La philanthropie culturelle vise à ce que les entreprises comme les particuliers contribuent à ce soutien, en complément du financement assuré par les gouvernements.

❑ Un complément au financement gouvernemental, des propositions visant explicitement la culture

On parle bien de complément au financement gouvernemental.

Pour le Groupe de travail, il est clair que le mandat confié par le gouvernement n'a pas pour but de confier au secteur privé des responsabilités assumées actuellement par l'État québécois. Cela signifie que la philanthropie culturelle et les efforts visant sa promotion devront s'ajouter aux appuis provenant des gouvernements, et non les remplacer.

Le mandat confié par le gouvernement appelle une autre précision.

Les propositions présentées par le Groupe de travail visent explicitement le soutien philanthropique à la culture. Elles ont été conçues comme restant limitées à la cause culturelle. Un élargissement de ces mesures à d'autres domaines soulèverait des questions et des enjeux que le Groupe de travail n'avait pas le mandat d'aborder.

❑ Des propositions pour soutenir la cause culturelle, qui devraient mobiliser tous les Québécois

Les propositions élaborées par le Groupe de travail visent à promouvoir le soutien désintéressé des entreprises et des particuliers à la culture. Ces propositions ont également pour but d'aider les artistes et les organismes culturels à avoir un meilleur accès à ce soutien.

Si le gouvernement y donne suite, les initiatives proposées par le Groupe de travail apporteront un appui à tous ceux qui font la culture. Elles profiteront aux grands organismes comme aux plus petits, qu'ils soient situés à Montréal, dans la capitale nationale ou dans les autres régions du Québec.

Les propositions présentées devraient mobiliser tous les Québécois, à la hauteur de leurs moyens – particuliers comme entreprises, grands mécènes comme petits donateurs.

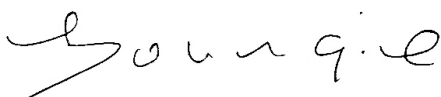
Le Groupe de travail a privilégié des mesures simples, faciles à comprendre et à mettre en œuvre, et peu coûteuses à administrer.

Pour le Groupe de travail, il était essentiel que les soutiens publics envisagés respectent la capacité de payer de l'État québécois. Le but était de concevoir des leviers efficaces pour accroître l'aide privée à la culture. Nous sommes persuadés que les propositions présentées répondent à cet objectif.

Si le gouvernement retient les recommandations présentées, nous pensons qu'il est possible d'augmenter de 50 % d'ici quatre ans le montant des dons des particuliers et des entreprises à la culture. Cet objectif serait atteint à partir d'initiatives que nous avons souhaitées ciblées et d'une application aisée.

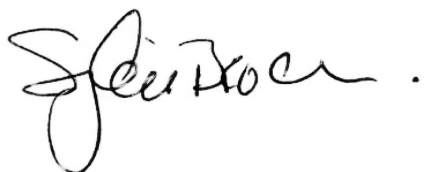
Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle remercie le gouvernement de sa confiance, et souhaite ainsi apporter des réponses constructives et prometteuses aux questionnements soulevés en janvier dernier.

Le président du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle,



Pierre Bourgie

Les membres du Groupe de travail,



Sophie Brochu,

Présidente et chef de la direction de Gaz Métro



Jo-Ann Kane,

Conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale du Canada



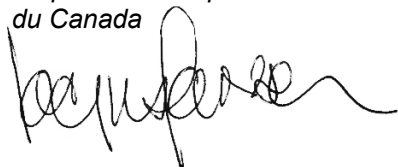
Benoît Desjardins,

Associé en fiscalité chez Deloitte



Michel Labonté,

Ex-premier vice-président Finances, Technologies et Affaires corporatives à la Banque Nationale du Canada



Jacques Parisien,

Vice-président et chef de l'exploitation chez Astral Média



Peter D. Simons,

Président-directeur général de La Maison Simons



Jonathan Tétrault,

Associé chez McKinsey & Compagnie

SOMMAIRE

Au terme de ses rencontres, de ses analyses et de ses réflexions, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle remet au gouvernement un rapport adopté unanimement par ses membres.

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle a été mis en place par la première ministre le 17 janvier 2013, afin :

- d'identifier les causes du retard observé au Québec dans le domaine de la philanthropie culturelle;
- de proposer, à la lumière des constats effectués, des pistes de solution au gouvernement pour favoriser les dons privés et pour faciliter l'accès aux mesures d'aide pour les organismes culturels.

Le Groupe de travail a également été invité par le gouvernement :

- à se questionner sur le retard du Québec par rapport au reste du Canada et de l'Amérique du Nord en matière de philanthropie culturelle;
- à réfléchir aux moyens de développer une nouvelle génération de mécènes de la culture.

La présidence du Groupe de travail a été confiée à M. Pierre Bourgie, homme d'affaires et mécène.

Outre le président, le Groupe de travail était composé de sept membres de la communauté des affaires, soit M^{me} Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro, M^{me} Jo-Ann Kane, conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale du Canada, M. Benoît Desjardins, associé en fiscalité chez Deloitte, M. Michel Labonté, ex-premier vice-président Finances, Technologies et Affaires corporatives à la Banque Nationale du Canada, M. Jacques Parisien, vice-président et chef de l'exploitation chez Astral Média, M. Peter D. Simons, président-directeur général de La Maison Simons, et M. Jonathan Tétrault, associé chez McKinsey & Compagnie.

Les travaux du groupe ont été soutenus par le ministère des Finances et de l'Économie et le ministère du Conseil exécutif.

❑ Une conviction

Le Groupe de travail fonde ses travaux sur une conviction : la culture est l'un des fondements du Québec et de son identité. Elle joue un rôle essentiel au sein de la société québécoise. Elle contribue directement au rayonnement du Québec et à son développement. Élément d'intégration sociale, la culture est un facteur d'ouverture de la société québécoise sur le monde. Elle constitue en même temps un important moteur de l'activité économique, contribuant de façon significative à la création d'emplois et de richesse au Québec. Pour ceux qui donnent, la philanthropie culturelle est ainsi la marque d'un engagement de nature civique, confirmant concrètement leur attachement à la culture québécoise et à ceux qui la font.

Cela explique que cette réflexion sur la philanthropie soit centrée sur le soutien à la culture. Pour cette raison, les suggestions et les propositions formulées par le Groupe de travail visent explicitement le soutien philanthropique à la cause culturelle. Un élargissement de ces mesures à d'autres domaines soulèverait des questions et des enjeux que le Groupe de travail n'avait pas le mandat d'aborder.

❑ La démarche

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, le Groupe de travail s'est appuyé sur plusieurs sources de réflexion et d'information, soit :

- des rencontres de l'ensemble du comité avec des experts, avec des personnes-ressources du milieu culturel et de la philanthropie, ainsi qu'avec des représentants du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du ministère des Finances et de l'Économie;
- les résultats de l'enquête effectuée à la demande du Groupe de travail auprès des organismes soutenus par le CALQ et par le Conseil des arts de Montréal;
- les rencontres individuelles des membres du Groupe de travail avec une cinquantaine de personnes-ressources provenant du secteur culturel ainsi que du milieu de la philanthropie;
- les recherches documentaires concernant les soutiens à la philanthropie culturelle mis en place dans certains pays étrangers.

Le Groupe de travail souhaite remercier tous ceux qui l'ont accompagné dans cette démarche, et particulièrement les participants à l'enquête, ainsi que les représentants du Conseil des arts de Montréal, de CROP, de Léger Marketing et de la firme-conseil Épisode.

❑ Une cible chiffrée : porter les dons à la culture de 45 millions de dollars à 68 millions de dollars, soit une augmentation de 50 %

Globalement, le ministère des Finances et de l'Économie estime à un peu plus de 45 millions de dollars les dons effectués en 2011 à la culture par les particuliers et les entreprises.

D'après Statistique Canada, en 2010, 85 % des Québécois ont effectué un don, tous secteurs confondus, comparativement à 84 % pour l'ensemble des Canadiens. Cependant, ces dons étaient moins élevés que dans le reste du Canada. Annuellement, le don moyen était de 208 \$ au Québec, comparativement à 446 \$ pour l'ensemble des Canadiens. Au Québec, en 2010, 3 % des dons des particuliers ont profité aux organismes appartenant au secteur des arts et de la culture.

Le Groupe de travail identifie une cible chiffrée quant à la croissance de la philanthropie culturelle que l'on devrait viser à court terme. Le but proposé est que d'ici quatre ans, les initiatives retenues permettent d'augmenter de 50 % les dons des particuliers et des entreprises à la culture, ce qui porterait ces dons de 45 millions de dollars à 68 millions de dollars.

TABLEAU 1

Objectif de croissance des dons en culture

	Niveau
Niveau actuel des dons en culture (2011)	45 M\$
Objectif d'ici quatre ans	68 M\$
Croissance des dons en culture	23 M\$
(en pourcentage)	+50 %

Le Groupe de travail est convaincu qu'il est possible d'atteindre cette cible chiffrée en agissant dans cinq directions, correspondant aux constats dégagés concernant la philanthropie culturelle et la capacité des organismes culturels à y avoir accès.

❑ Les constats

Ces constats sont les suivants.

- Le programme Mécénat Placements Culture, principal outil gouvernemental de promotion des dons à la culture, a eu des effets positifs et structurants sur le financement des organismes. La rigidité des règles mises en place est cependant critiquée.
- Les organismes culturels, confrontés à de graves problèmes de financement, ont de grandes difficultés à établir des liens avec les donateurs éventuels, notamment avec ceux provenant du milieu des affaires.
- La fiscalité québécoise est plus généreuse que celle des autres provinces, mais le Québec pourrait utiliser davantage l'outil fiscal pour viser deux types de donateurs, soit les nouveaux donateurs et les grands donateurs.
- La philanthropie culturelle amène à soulever les questions d'infrastructures et de locaux sous l'angle des ateliers d'artistes, ainsi que sous celui de la présence de l'art dans les villes du Québec.
- La philanthropie et les dons constituent l'un des outils permettant de préparer les publics, les artistes et les donateurs de l'avenir, en agissant sur l'éducation des jeunes et sur leur fréquentation précoce des arts et des artistes.

❑ Agir sur cinq leviers

À partir de ces constats, le Groupe de travail propose d'agir sur cinq leviers :

- Il faut **améliorer, bonifier et pérenniser** le programme Mécénat Placements Culture.
- Le Groupe de travail propose de **placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle**, avec la création de **PArtenaires**.
- La **promotion du don pour la culture** passe par l'accroissement du nombre de nouveaux donateurs et de grands donateurs au moyen de l'outil fiscal.
- Le Groupe de travail propose d'**inscrire la culture au centre de la ville**, grâce à la philanthropie culturelle.
- Le Groupe de travail propose d'**investir pour la jeunesse**, en offrant **La culture le plus tôt possible**.

AGIR SUR CINQ LEVIERS

Comme le suggère le schéma, les cinq leviers sur lesquels le groupe de travail propose d'agir sont imbriqués l'un dans l'autre, et forment un tout cohérent.



Améliorer, bonifier et pérenniser le programme Mécénat Placements Culture

Le programme Mécénat Placements Culture, principal outil gouvernemental de promotion des dons à la culture, a eu des effets positifs et structurants sur le financement des organismes. La rigidité des règles mises en place est cependant critiquée. Il faut améliorer et pérenniser ce programme majeur.



Placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle

Les organismes culturels, confrontés à de graves problèmes de financement, ont de grandes difficultés à établir des liens avec les donateurs éventuels, notamment avec ceux provenant du milieu des affaires.



Promouvoir le don pour la culture

La fiscalité québécoise est plus généreuse que celle des autres provinces, mais le Québec pourrait utiliser davantage l'outil fiscal pour viser deux types de donateurs, soit les nouveaux donateurs et les grands donateurs. La promotion du don pour la culture passe ainsi par l'accroissement du nombre de nouveaux donateurs et de grands donateurs.



Inscrire la culture au centre de la ville

La philanthropie culturelle amène à soulever les questions d'infrastructures et de locaux sous l'angle des ateliers d'artistes, ainsi que sous celui de la présence de l'art dans les villes du Québec. Le Groupe de travail propose d'inscrire la culture au centre de la ville, grâce à la philanthropie culturelle.



La culture le plus tôt possible

La philanthropie et les dons constituent l'un des outils permettant de préparer les publics, les artistes et les donateurs de l'avenir, en agissant sur l'éducation des jeunes et sur leur fréquentation précoce des arts et des artistes. Le Groupe de travail propose d'investir pour la jeunesse, en offrant La culture le plus tôt possible.

❑ 1– Améliorer et pérenniser le programme Mécénat Placements Culture

Le Groupe de travail a d’abord tenté de mieux comprendre les raisons de la faiblesse relative de la philanthropie culturelle au Québec, malgré la place que la culture occupe dans notre société – et la fierté que les Québécois ressentent devant la réussite de leurs artistes.

Une première série de propositions formulées par le Groupe de travail concerne le programme Mécénat Placements Culture. Ce programme est le principal outil dont dispose le gouvernement pour promouvoir les dons en faveur de la culture. Le Groupe de travail a dressé un bilan de son application. Un volet de l’enquête réalisée auprès des organismes culturels clients du CALQ portait spécifiquement sur le programme.

À partir de ce bilan – globalement très positif –, le Groupe de travail formule un certain nombre de propositions, qui visent à donner accès plus rapidement aux fonds accumulés, à bonifier le programme et à en garantir le financement. Le Groupe de travail propose également qu’un volet de ce programme soit consacré au financement des tournées hors Québec.

■ Un accès plus rapide aux fonds accumulés

Les règles d’utilisation des fonds collectés et de la subvention de contrepartie doivent être assouplies, pour tenir compte des besoins des organismes culturels recherchant du financement à court terme.

Le Groupe de travail propose que le programme Mécénat Placements Culture offre dorénavant deux modes d’appariement, au choix de l’organisme :

- Un volet 1, dont l’appariement serait identique aux règles actuelles, pour les organismes souhaitant assurer un financement à long terme.
- Un volet 2, dont l’appariement comporterait de nouvelles règles, pour les organismes désirant privilégier un financement à court terme.

■ Un programme bonifié

L’enveloppe budgétaire affectée au programme doit être bonifiée, pour réduire le délai d’attente actuel.

En raison des résultats déjà obtenus, le Groupe de travail propose au gouvernement de bonifier graduellement l’enveloppe budgétaire du programme, afin de la porter à 10 millions de dollars annuellement d’ici trois ans.

■ Un programme dont le financement serait pérennisé

Le financement du programme doit être pérennisé, pour assurer la stabilité à long terme du soutien ainsi apporté à la philanthropie culturelle.

À cette fin, le Groupe de travail propose la création d’un fonds. Ce fonds gouvernemental, appelé Fonds Avenir Mécénat Culture, recevrait des contributions provenant directement des revenus de certaines sociétés d’État – soit Loto-Québec, la Société des alcools du Québec ou Hydro-Québec. Les autres sociétés d’État à vocation économique, comme la Caisse de dépôt et placement du Québec et Investissement Québec, pourraient également vouloir contribuer au fonds.

L’objectif visé serait d’atteindre une capitalisation de 200 millions de dollars sur une période de dix ans, afin de produire des rendements annuels d’environ 10 millions de dollars à terme et ainsi permettre l’autofinancement du programme.

■ Le financement des tournées hors Québec

Le Groupe de travail propose d'utiliser Mécénat Placements Culture pour apporter une réponse durable aux besoins des organismes culturels quant au financement des tournées.

Le Groupe de travail recommande d'ajouter un volet au programme Mécénat Placements Culture, afin de financer les tournées hors Québec. Les projets présentés seraient approuvés par le CALQ, selon la démarche déjà opérationnelle.

Placée sous la responsabilité du CALQ, une partie de l'enveloppe totale de Mécénat Placements Culture serait réservée pour ce volet. Ce volet de Mécénat Placements Culture ne remplacerait pas les subventions actuelles d'aide à la tournée administrées par le CALQ, mais s'y ajouterait.

□ 2– Placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle, avec la création de **PArtenaires**

La deuxième série de propositions formulées par le Groupe de travail vise à placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle, en aidant les organismes culturels à établir des liens avec les donateurs – particuliers comme entreprises.

Les différentes analyses effectuées par le Groupe de travail confirment la grande difficulté qu'ont les organismes culturels à se faire connaître de donateurs éventuels et à établir des liens durables avec eux.

À partir de ce constat de base et à la lumière des meilleures pratiques mises en œuvre à cette fin, le Groupe de travail propose au gouvernement de prendre une initiative majeure avec la mise en place de **PArtenaires**, un organisme à but non lucratif, indépendant du gouvernement, fournissant des services-conseils et un savoir-faire dans le maillage entre le secteur culturel et le milieu des affaires. Certains des services offerts par **PArtenaires** s'inspireraient de ceux déjà proposés par le Conseil des arts de Montréal, dont la démarche serait étendue à plusieurs régions du Québec.

- La création de **PArtenaires** ferait bénéficier les organismes culturels d'un savoir-faire et de conseils stratégiques dont ils déplorent l'insuffisance.
- Simultanément, un mandat précis serait confié au nouvel organisme afin de favoriser et de faciliter les microdons.
- Une campagne promotionnelle sur le thème *La culture a changé ma vie* accompagnerait la création de **PArtenaires**, afin de sensibiliser davantage les Québécois à l'importance du don pour la culture.

PArtenaires aurait pour mission d'offrir principalement quatre types de services, soit :

- un service d'accompagnement à la philanthropie;
- un service de maillage entre les différents acteurs du milieu philanthropique;
- le soutien à la gouvernance des organismes culturels, afin d'établir des liens avec les donateurs potentiels;
- une plateforme de microdons.

❑ 3 – Promouvoir le don pour la culture

Après avoir analysé les améliorations à apporter du côté des organismes culturels, le Groupe de travail a abordé les initiatives envisageables afin de stimuler la générosité des donateurs. Le Groupe de travail formule ainsi une troisième série de propositions, visant la promotion des dons pour la culture grâce à l'utilisation de l'outil fiscal.

- Le Groupe de travail a identifié les catégories de donateurs à cibler en priorité, soit les premiers donateurs et les grands donateurs.
- Les propositions du Groupe de travail prennent la forme de crédits d'impôt applicables au premier don et aux dons majeurs.

■ Un crédit d'impôt de 25 % pour un premier don en culture

Afin de créer une nouvelle génération de mécènes dans le domaine culturel, le Groupe de travail propose d'instaurer un crédit d'impôt de 25 % pour un premier don en culture de 5 000 \$ ou plus.

En raison de la bonification proposée, un don de 5 000 \$ à la culture donnerait droit au total à un crédit d'impôt de 3 838 \$, en tenant compte des crédits d'impôt déjà existants. Ce don ne coûterait donc finalement au donateur que 1 162 \$.

Ce crédit d'impôt serait plafonné à un don de 25 000 \$. Pour un tel don, le donateur recevrait une aide fiscale totale de 18 481 \$, le don lui coûtant finalement 6 519 \$.

- La mesure s'appliquerait au premier don en culture.

■ Un crédit d'impôt bonifié pour les grands donateurs

Le Groupe de travail propose au gouvernement de mettre en place un nouveau crédit d'impôt pour dons majeurs dans le secteur de la culture. La mesure viserait les dons à la culture de 250 000 \$ ou plus versés au cours d'une même année ou sur plusieurs années, dans le cadre d'un engagement signé entre un donateur et un donataire. L'engagement devrait prévoir des dons totalisant 250 000 \$ sur une durée maximale de dix ans.

TABLEAU 2

Illustration du crédit d'impôt pour les grands donateurs pour un contribuable ayant conclu un engagement de dons totalisant 250 000 \$
(en dollars par année)

	Année				Total
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e à 5 ^e (1)	6 ^e à 10 ^e (1)	
Don de 250 000 \$ la 1^{re} année					
Dons	250 000	—	—	—	250 000
Crédit d'impôt au taux de 30 %	75 000	—	—	—	75 000
Engagement de don de 250 000 \$ sur 10 ans					
Dons	25 000	25 000	25 000	25 000	250 000
Crédit d'impôt au taux de 30 %	7 500	7 500	7 500	7 500	75 000

(1) Par année.

La mise en place du nouveau crédit d'impôt viserait :

- à encourager les dons à la culture plus importants;
- à favoriser l'engagement des grands donateurs pour le financement à long terme des organismes culturels.

❑ 4 – Inscrire la culture au centre de la ville

En enrichissant le patrimoine bâti, la culture contribue directement à l'embellissement des villes. Elle améliore la qualité de vie de ses habitants et enrichit l'image que la ville se donne d'elle-même.

Au cours de sa démarche, le Groupe de travail a été amené à aborder la présence de l'art dans les villes du Québec, en réfléchissant aux infrastructures immobilières et à la présence des ateliers d'artistes. Le Groupe de travail formule ainsi une quatrième série de propositions, visant toutes à inscrire davantage la culture au centre de la ville.

Le Groupe de travail propose quatre mesures touchant les infrastructures urbaines et les locaux utilisés par les artistes et par les organismes culturels.

■ La philanthropie pour l'art public

Afin de stimuler l'art public, le Groupe de travail recommande de majorer à 125 % la valeur marchande d'un don d'art public donnant droit à un crédit d'impôt pour les particuliers ou à une déduction fiscale pour les entreprises. Cette majoration serait portée à 150 % lorsque le don vise un établissement d'enseignement, en raison de l'impact que ce don devrait avoir sur l'intérêt des jeunes pour la culture.

- La mesure s'appliquerait à un don d'une œuvre aménagée dans un espace urbain, tels les places publiques, les parcs ou les établissements d'enseignement.
- Le ministère de la Culture et des Communications serait responsable de déterminer les œuvres admissibles à l'aide fiscale majorée selon des critères établis.

■ L'intégration de l'art dans l'immobilier

Dans le but d'inciter les entreprises privées à intégrer l'art dans l'immobilier, le Groupe de travail propose d'accorder une aide fiscale aux entreprises réservant au moins 100 000 \$ ou, pour les grands projets, 1 % du budget de construction du bâtiment à l'intégration d'œuvres d'art.

- L'aide fiscale prendrait la forme d'une déduction accélérée pour amortissement (33⅓ %) et d'une majoration de la déduction à 125 % de la valeur du budget consacré à l'intégration d'œuvres d'art.
- Les dépenses admissibles comprendraient uniquement les œuvres intégrées au bâtiment ou à son environnement. La mesure serait similaire à celles prévues dans la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics – communément appelée « la politique du 1 % ».
- Comme dans cette politique, le ministère de la Culture et des Communications serait responsable de déterminer les œuvres admissibles selon des critères établis.

■ Un toit pour la culture

Le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes mis en place par Montréal, métropole culturelle a déposé en octobre dernier un rapport proposant quinze pistes d'intervention afin de développer les ateliers d'artistes à Montréal. Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle souhaite souligner l'intérêt du travail ainsi effectué et des pistes d'intervention déposées. Il recommande au gouvernement de donner suite aux recommandations jugées les plus prometteuses, afin de favoriser la création et le maintien d'ateliers d'artistes dans les centres-villes, et ce, autant à Montréal que dans l'ensemble du Québec.

Le Groupe de travail recommande de mandater la Société immobilière du Québec (SIQ) pour cartographier les immeubles pouvant héberger des ateliers d'artistes ou d'autres organismes à vocation culturelle dans les principales villes du Québec. Ce premier recensement d'immeubles permettrait d'accélérer une future démarche visant l'implantation d'ateliers d'artistes en milieu urbain.

Le Groupe de travail recommande d'accorder une majoration à 125 % de la valeur marchande d'un don admissible dans le cadre du crédit d'impôt ou de la déduction pour dons de charité, dans le cas d'un immeuble donné à un organisme culturel à but non lucratif dont l'espace serait aménagé pour accueillir des ateliers d'artistes ou d'autres organismes à vocation culturelle. Cette mesure permettrait d'encourager le don et la conversion d'immeubles à ces fins.

■ Architecture

Pour le Groupe de travail, l'inscription de la culture au centre de la ville passe par la promotion de l'architecture en tant qu'art contribuant directement à l'embellissement des sites urbains.

Dans le but d'encourager les promoteurs privés à tenir des concours d'architecture lors de la réalisation de bâtiments, le Groupe de travail propose d'accorder une subvention équivalant à 50 % des frais de concours reconnus par un ordre d'architectes. La subvention serait plafonnée à 200 000 \$ par projet.

Le Groupe de travail propose que soit créé un nouveau prix du Québec. Ce prix pourrait être baptisé prix Ernest-Cormier. Il récompenserait un architecte ou un designer pour l'excellence de sa contribution.

❑ 5 – Investir pour la jeunesse

La cinquième et dernière série de propositions formulées par le Groupe de travail vise l'avenir. Le Groupe de travail est convaincu que la philanthropie et les dons constituent l'un des moyens à notre disposition pour susciter les publics, les artistes et les donateurs de l'avenir, en investissant dans la jeunesse. Tous les acteurs du secteur culturel – artistes, organismes culturels, philanthropes – se déclarent préoccupés par le futur de la culture au Québec, et par la nécessité d'investir à cette fin dans l'éducation.

Sous le thème *La culture le plus tôt possible*, le Groupe de travail propose trois initiatives de portée et de nature différentes.

■ Les artistes à l'école : un appui financier supplémentaire pour la tenue d'activités culturelles à l'école primaire

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle souhaite que dans la mesure du possible, au moins la moitié des activités scolaires au primaire soient destinées à des activités culturelles.

Afin d'y parvenir, le Groupe de travail propose de créer un programme d'appariement venant appuyer les montants amassés par une campagne de financement (p. ex. : vente de chocolat, contribution des parents) afin de participer à des activités culturelles. Le but est de stimuler l'organisation d'événements artistiques à l'école.

- Le montant de l'appariement pourrait être limité à 2 000 \$ par année pour chacun des établissements scolaires.
- Afin de faire en sorte que les plus petites écoles puissent bénéficier du plein montant, l'appariement serait très généreux, soit 4 \$ pour chaque dollar amassé.

Ce programme viendrait compléter les programmes existants. Au total, près de 1 900 écoles primaires pourraient profiter de ce programme.

■ La réduction du prix d'entrée aux musées d'État québécois pour tous les jeunes

Le Groupe de travail recommande de diminuer le prix d'entrée des musées d'États québécois à 1 \$ pour tous les jeunes. Cette mesure permettrait de réduire le coût de près de 400 000 visites annuellement aux musées d'État et s'appliquerait aux jeunes du primaire comme du secondaire.

Le Groupe de travail souhaite que tous les musées soutenus par le gouvernement du Québec aillent dans la même direction.

■ L'introduction de l'histoire de l'art au secondaire

Le Groupe de travail recommande que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport intègre dans le cours d'histoire un volet consacré à l'histoire de l'art et aux pratiques artistiques au cours des siècles, ce volet étant abordé pour chaque période historique étudiée. Cette initiative viserait à développer le goût de l'art chez les jeunes et à accroître leur connaissance des grands courants artistiques de l'humanité.

❑ **L'impact financier et l'augmentation des dons à la culture**

Au terme de ses travaux et réflexions, le Groupe de travail formule cinq groupes de propositions, se déclinant en une vingtaine d'initiatives différentes.

■ **À terme, une augmentation de 50 % des dons à la culture, soit 23 millions de dollars de plus annuellement pour les organismes culturels**

Selon les évaluations du ministère des Finances et de l'Économie, l'application des propositions du Groupe de travail permettrait d'atteindre la cible chiffrée proposée, et d'augmenter de 50 % d'ici quatre ans les dons en faveur de la culture, les dons annuels des entreprises et des particuliers passant de 45 millions de dollars à 68 millions de dollars – soit une augmentation de 23 millions de dollars.

■ **Un impact financier annuel de 15 millions de dollars**

Toujours selon les évaluations du ministère des Finances et de l'Économie, l'ensemble des propositions élaborées par le Groupe de travail aurait un coût annuel d'environ 15 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, soit près de 60 millions de dollars sur quatre ans. Ce coût devrait aller en diminuant, en raison de l'autofinancement du programme Mécénat Placements Culture.

Un montant de 20 millions de dollars serait en effet versé annuellement sur une période de dix ans afin de capitaliser le Fonds Avenir Mécénat Culture, permettant de pérenniser le programme Mécénat Placements Culture.

❑ **Conclusion**

En améliorant, en bonifiant et en pérennisant le programme Mécénat Placements Culture, en mettant la philanthropie au cœur de la vie culturelle, en visant les nouveaux donateurs et les grands donateurs, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle propose des initiatives concrètes concernant à la fois les organismes culturels et ceux qui donnent à la culture. Le Groupe de travail est de plus convaincu que le gouvernement peut s'appuyer sur la philanthropie culturelle pour inscrire la culture au centre de la ville, et pour investir dans la jeunesse.

Les propositions déposées et la vingtaine d'actions identifiées correspondent au but fixé par le gouvernement en créant le Groupe de travail : le soutien apporté à la culture par l'ensemble de la société québécoise doit être accru, en favorisant le développement de l'aide privée.

Les mesures présentées au gouvernement comportent un aspect structurant, afin d'assurer la pérennité des initiatives culturelles.

Le Groupe de travail propose avant tout de mobiliser les donateurs pour mieux financer les organismes culturels et les artistes. Une telle mobilisation s'impose, en raison du rôle assumé par la culture dans notre identité, dans notre développement économique, dans le rayonnement du Québec et dans son ouverture sur le monde.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE TRANSMISSION DU GROUPE DE TRAVAIL	I
SOMMAIRE	V
INTRODUCTION	1
UNE CIBLE CHIFFRÉE : FAIRE CROÎTRE DE 50 % EN QUATRE ANS LES DONS EN CULTURE	5
1. Les Québécois donnent moins	5
2. La cible chiffrée	8
CHAPITRE 1 – AMÉLIORER ET PÉRENNISER LE PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE	11
1. Un bilan du programme Mécénat Placements Culture	11
1.1 Les traits socioculturels des Québécois	12
1.2 Les résultats obtenus grâce au programme Mécénat Placements Culture	13
1.3 L'enquête réalisée à la demande du Groupe de travail	15
1.4 Un programme qui a fait ses preuves	16
2. Les améliorations proposées	17
2.1 Mécénat Placements Culture	17
2.2 Le financement des tournées hors Québec	20
CHAPITRE 2 – PLACER LA PHILANTHROPIE AU CŒUR DE LA VIE CULTURELLE	21
1. Les organismes culturels : des liens difficiles à établir avec les donateurs éventuels	22
2. Une initiative majeure : la mise en place de PArtenaires	26
2.1 PArtenaires	26
2.2 Favoriser et faciliter les microdons	28
2.3 Une campagne promotionnelle : <i>La culture a changé ma vie</i>	29
CHAPITRE 3 – PROMOUVOIR LE DON POUR LA CULTURE	31
1. L'utilisation de la fiscalité pour stimuler certains dons	32
2. La promotion du premier don et des dons majeurs	34
2.1 Un crédit d'impôt de 25 % pour un premier don en culture	34
2.2 Un crédit d'impôt bonifié pour les grands donateurs	35
CHAPITRE 4 – INSCRIRE LA CULTURE AU CENTRE DE LA VILLE	37
1. La promotion de l'art dans la ville	37
2. Quatre mesures touchant les infrastructures urbaines et les locaux utilisés par les artistes et les organismes culturels	38
2.1 La philanthropie pour l'art public	38
2.2 L'intégration de l'art dans l'immobilier	38
2.3 Un toit pour la culture	39
2.4 Artchitecture	40
CHAPITRE 5 – INVESTIR POUR LA JEUNESSE	45
1. Le futur de la culture au Québec : l'éducation des jeunes	45
2. La culture le plus tôt possible	45
L'IMPACT FINANCIER ET L'AUGMENTATION DES DONS À LA CULTURE	49
CONCLUSION	53

ANNEXES	55
ANNEXE 1 : LE GROUPE DE TRAVAIL.....	57
ANNEXE 2 : UN PORTRAIT STATISTIQUE DES DONS DES PARTICULIERS	59
ANNEXE 3 : L'ENQUÊTE SUR LA PHILANTHROPIE CULTURELLE	67
ANNEXE 4 : LE FONCTIONNEMENT DE MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE	79

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Taux de donateurs selon la province, 2010	6
GRAPHIQUE 2	Dons moyens selon la province, 2010	7
GRAPHIQUE 3	Répartition des dons par classification des organismes, 2010	7
GRAPHIQUE 4	Niveau de satisfaction des organismes culturels exprimé envers le programme Mécénat Placements Culture	15
GRAPHIQUE 5	Améliorations proposées à l'égard du programme Mécénat Placements Culture	16
GRAPHIQUE 6	Niveau de satisfaction des représentants d'organismes culturels par rapport au financement de leur organisme	22
GRAPHIQUE 7	Perception des organismes culturels sur leur capacité de lever des fonds	23
GRAPHIQUE 8	Perception des organismes culturels par rapport à la plus grande difficulté de financement rencontrée	24
GRAPHIQUE 9	Propositions des organismes pour stimuler la philanthropie	25
GRAPHIQUE 10	Proportion des donateurs importants selon la province, 2010	32

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Objectif de croissance des dons en culture.....	VI
TABLEAU 2	Illustration du crédit d'impôt pour les grands donateurs pour un contribuable ayant conclu un engagement de dons totalisant 250 000 \$	XI
TABLEAU 3	Dons et aide gouvernementale pour les arts et la culture – 2011	5
TABLEAU 4	Objectif de croissance des dons en culture.....	8
TABLEAU 5	Effet levier du programme Mécénat Placements Culture.....	13
TABLEAU 6	Illustration des volets 1 et 2 pour un grand organisme ayant reçu 250 000 \$ en dons.....	18
TABLEAU 7	Illustration du financement de l'appariement gouvernemental.....	19
TABLEAU 8	Illustration du nouveau volet du programme Mécénat Placements Culture	20
TABLEAU 9	Illustration du crédit d'impôt pour les grands donateurs pour un contribuable ayant conclu un engagement de dons totalisant 250 000 \$	35
TABLEAU 10	Impact sur les dons en culture des propositions du comité pour favoriser la philanthropie culturelle.....	49
TABLEAU 11	Impact financier pour le gouvernement des mesures fiscales et budgétaires proposées par le Groupe de travail	51
TABLEAU 12	Répartitions des taux de donateurs, dons moyens et dons médians selon la province et le territoire, population âgée de 15 ans et plus, 2010	59
TABLEAU 13	Taux des principaux donateurs, selon la province ou le territoire, population âgée de 15 ans et plus, 2007 et 2010	60
TABLEAU 14	Répartitions des taux de donateurs et des dons moyens selon le revenu, population âgée de 15 ans et plus, 2010	61
TABLEAU 15	Répartitions des taux de donateurs et des dons moyens selon l'âge, population âgée de 15 ans et plus, 2010.....	62
TABLEAU 16	Répartition des dons par type d'organisme, population âgée de 15 ans et plus, 2010	63
TABLEAU 17	Dons et aide gouvernementale pour les arts et la culture – 2011	64
TABLEAU 18	Répartition des taux de donateurs, dons moyens et dons médians selon la province et le territoire, selon le crédit d'impôt pour dons, 2010	65
TABLEAU 19	Répartition des dons par type d'organisme, population âgée de 15 ans et plus, 2010	66
TABLEAU 20	Niveau de satisfaction par rapport au financement de leur organisme.....	67
TABLEAU 21	Perception sur la capacité de lever des fonds.....	68
TABLEAU 22	Proportion des organismes ciblant un type de donateurs	68

TABLEAU 23	Perception des raisons motivant les donateurs à contribuer	69
TABLEAU 24	Perception par rapport à la plus grande difficulté de financement rencontrée	70
TABLEAU 25	Niveau de satisfaction exprimée envers Mécénat Placements Culture	71
TABLEAU 26	Améliorations proposées à l'égard du programme Mécénat Placements Culture	71
TABLEAU 27	Propositions des organismes pour stimuler la philanthropie.....	72
TABLEAU 28	Subvention de contrepartie selon la taille de l'organisme bénéficiaire	79
TABLEAU 29	Taux d'affectation des subventions de contrepartie selon la taille de l'organisme bénéficiaire	80

INTRODUCTION

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle a été mis en place par la première ministre le 17 janvier 2013, afin d'accroître les investissements privés dans la culture.

❑ Le mandat confié par le gouvernement

Le mandat confié au Groupe de travail était :

- d'identifier les causes du retard observé au Québec dans le domaine de la philanthropie culturelle;
- de proposer, à la lumière des constats effectués, des pistes de solution au gouvernement pour favoriser les dons privés et pour faciliter l'accès aux mesures d'aide pour les organismes culturels.

Le Groupe de travail a également été invité par le gouvernement :

- à se questionner sur le retard du Québec par rapport au reste du Canada et de l'Amérique du Nord, en matière de philanthropie culturelle;
- à réfléchir aux moyens de développer une nouvelle génération de mécènes de la culture.

La présidence du Groupe de travail a été confiée à M. Pierre Bourgie, homme d'affaires et mécène.

Outre le président, le Groupe de travail était composé de sept membres de la communauté des affaires, soit :

- M^{me} Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro;
- M^{me} Jo-Ann Kane, conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale du Canada;
- M. Benoît Desjardins, associé en fiscalité chez Deloitte;
- M. Michel Labonté, ex-premier vice-président Finances, Technologies et Affaires corporatives à la Banque Nationale du Canada;
- M. Jacques Parisien, vice-président et chef de l'exploitation chez Astral Média;
- M. Peter D. Simons, président-directeur général de La Maison Simons;
- M. Jonathan Tétrault, associé chez McKinsey & Compagnie.

Les membres du Groupe de travail ont assumé bénévolement le mandat qui leur était confié.

M. Pierre Côté, sous-ministre adjoint au ministère des Finances et de l'Économie, était le secrétaire du Groupe de travail.

Les travaux du groupe ont été soutenus par le ministère des Finances et de l'Économie (M. David BAHAN) et le ministère du Conseil exécutif (M. Jean-Pierre Pellegrin)¹.

¹ Voir en annexe 1, page 57.

❑ La lecture du mandat confié par le gouvernement

Le mandat confié par le gouvernement concerne la philanthropie culturelle, et non la philanthropie en général. Cela signifie que les mesures proposées visent spécifiquement le soutien aux activités culturelles. Il est clair que le Groupe de travail n'avait pas le mandat de réfléchir à un élargissement de ces mesures à d'autres secteurs d'activité ou à d'autres causes.

Cette priorité donnée à la culture découle d'une vision de la place de la culture au sein de la société québécoise, vision que le Groupe de travail partage pleinement avec le gouvernement.

La culture est l'un des fondements du Québec et de son identité. Elle joue un rôle essentiel au sein de la société québécoise. Elle contribue directement au rayonnement du Québec et à son développement. Élément d'intégration sociale, la culture est un facteur d'ouverture de la société québécoise sur le monde. Elle constitue en même temps un important moteur de l'activité économique, contribuant de façon significative à la création d'emplois et de richesse au Québec.

Pour ceux qui donnent, la philanthropie culturelle est ainsi la marque d'un engagement de nature civique, confirmant concrètement leur attachement à la culture québécoise et à ceux qui la font.

❑ Un rapport simple, allant à l'essentiel

Pour le Groupe de travail, le mandat confié par le gouvernement et l'échéancier retenu imposaient la production d'un rapport simple, allant à l'essentiel, et proposant quelques idées concrètes et opérationnelles pour accroître l'importance du financement privé de la culture à partir d'une action rapide et efficace.

Le rapport vise l'ensemble du monde culturel, toutes disciplines confondues – à l'exclusion cependant des industries culturelles non éligibles aux soutiens financiers du ministère de la Culture et des Communications et du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Les travaux du groupe ont été consacrés à la philanthropie, c'est-à-dire au soutien provenant des entreprises comme des particuliers. Cela exclut donc les soutiens ayant une contrepartie, tels que les commandites et publicités des entreprises.

Ce soutien peut prendre une forme financière ou non financière. Pour celui qui donne, ce soutien représente un coût, mais le don effectué profitera à tous.

❑ La démarche retenue

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, le Groupe de travail s'est appuyé sur plusieurs sources de réflexion et d'information, soit :

- des rencontres de l'ensemble du comité avec des experts, avec des personnes-ressources du milieu culturel et de la philanthropie, ainsi qu'avec des représentants du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du ministère des Finances et de l'Économie;
- les résultats de l'enquête effectuée à la demande du Groupe de travail auprès des organismes soutenus par le CALQ et par le Conseil des arts de Montréal;
- les rencontres individuelles des membres du Groupe de travail avec une cinquantaine de personnes-ressources provenant du secteur culturel ainsi que du milieu de la philanthropie;
- les recherches documentaires concernant les soutiens à la philanthropie culturelle mis en place dans certains pays étrangers.

Le Groupe de travail souhaite remercier tous ceux qui l'ont accompagné dans cette démarche, et particulièrement les participants à l'enquête, ainsi que les représentants du Conseil des arts de Montréal, de CROP, de Léger Marketing et de la firme-conseil Épisode.

❑ Le plan du rapport

Dans le rapport qu'il dépose, le Groupe de travail identifie d'abord une **cible chiffrée**, quant à la croissance de la philanthropie culturelle que l'on devrait viser à court terme.

Le rapport aborde ensuite chacune des cinq séries de propositions soumises au gouvernement, ces propositions étant fondées sur les constats dégagés par le Groupe de travail au cours de sa démarche.

Ces propositions visent à :

- **améliorer, à bonifier et à pérenniser le programme Mécénat Placements Culture**, principal outil gouvernemental de promotion des dons à la culture;
- **placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle**, avec la création de **PArtenaires**;
- **promouvoir le don pour la culture** en utilisant l'outil fiscal pour accroître le nombre de nouveaux donateurs et de grands donateurs;
- **inscrire la culture au centre de la ville** grâce à la philanthropie culturelle;
- **investir pour la jeunesse** en offrant ***La culture le plus tôt possible***.

Le rapport conclut sur l'**impact financier** des propositions qu'il soumet et l'augmentation ainsi prévue des dons à la culture.

Le rapport comprend **quatre annexes**, dans lesquelles sont présentés :

- les membres du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle;
- un portrait statistique des dons des particuliers;
- l'enquête sur la philanthropie culturelle effectuée à l'initiative du Groupe de travail;
- le fonctionnement du programme Mécénat Placements Culture.

UNE CIBLE CHIFFRÉE : FAIRE CROÎTRE DE 50 % EN QUATRE ANS LES DONS EN CULTURE

Les estimations du ministère des Finances et de l'Économie confirment un constat de base : les Québécois donnent moins que les citoyens des autres provinces.

À partir de ces estimations, le Groupe de travail propose une cible chiffrée, illustrant les possibilités d'augmentation des dons à la culture.

1. LES QUÉBÉCOIS DONNENT MOINS

☐ Les dons des particuliers et des entreprises à la culture : 45 millions de dollars en 2011

Globalement, le ministère des Finances et de l'Économie estime à un peu plus de 45 millions de dollars les dons effectués en 2011 à la culture par les particuliers et les entreprises².

Ces dons ont donné lieu à une aide du gouvernement du Québec de 11,7 millions de dollars, dont ont bénéficié les donateurs et les organismes culturels.

L'évaluation du ministère des Finances et de l'Économie a été effectuée à partir de l'enquête réalisée en 2010 par Statistique Canada sur les dons, le bénévolat et la participation.

TABLEAU 3

Dons et aide gouvernementale pour les arts et la culture – 2011 (en millions de dollars)

	Dons reçus par les donateurs	Aide accordée par le gouvernement du Québec
Particuliers ⁽¹⁾	35,5	5,5
Sociétés ⁽¹⁾	9,8	1,2
Mécénat Placements Culture	s. o.	5,0 ⁽²⁾
Total	45,3	11,7

(1) Selon l'hypothèse que 3 % des dons généraux vont à la culture.

(2) Montant pour l'année financière 2011-2012. Une somme de 0,9 million de dollars a été engagée, mais non versée pour l'année 2011-2012.

² Voir à l'annexe 2, page 59, le portrait statistique des dons des particuliers effectué pour le Groupe de travail par le ministère des Finances et de l'Économie.

❑ Plusieurs constats

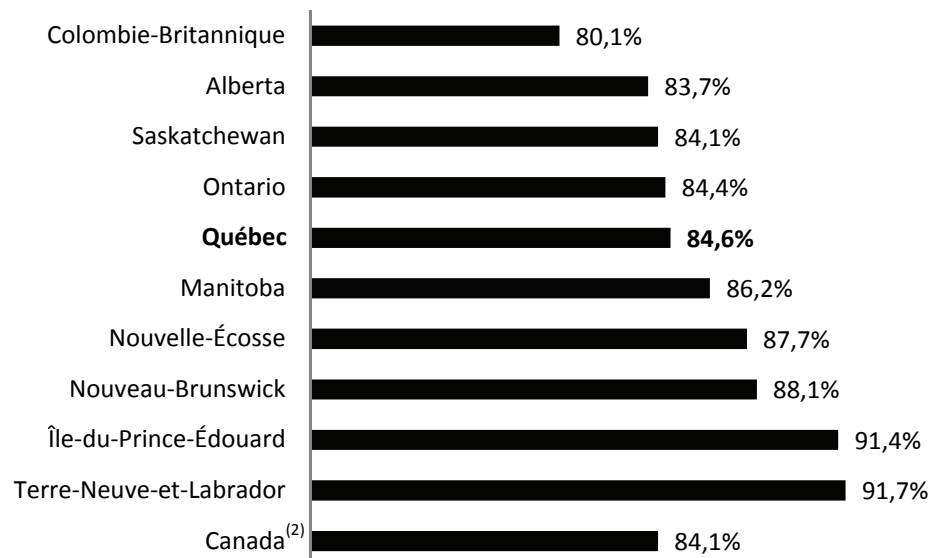
L'enquête, qui cible les dons des particuliers, dégage plusieurs constats.

D'après Statistique Canada, en 2010, 85 % des Québécois ont effectué un don, tous secteurs confondus, comparativement à 84 % pour l'ensemble des Canadiens.

GRAPHIQUE 1

Taux de donateurs selon la province, 2010

(en pourcentage)⁽¹⁾



(1) Pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus qui a fait des dons à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

(2) Incluant le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

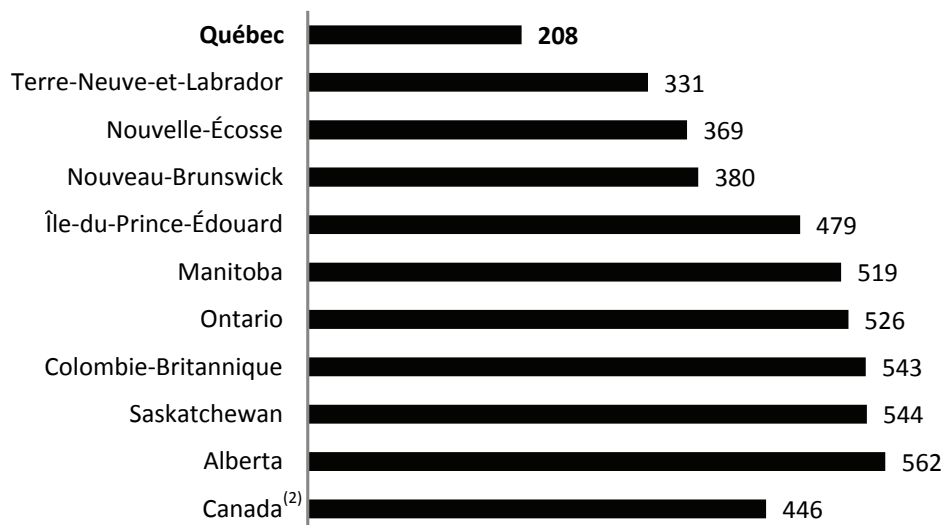
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

Cependant, ces dons étaient en moyenne moins élevés que dans le reste du Canada. Annuellement, le don moyen était de 208 \$ au Québec, comparativement à 446 \$ pour l'ensemble des Canadiens.

GRAPHIQUE 2

Dons moyens selon la province, 2010

(en dollars)⁽¹⁾



(1) Dons moyens de la population âgée de 15 ans ou plus qui a fait des dons à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

(2) Incluant le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

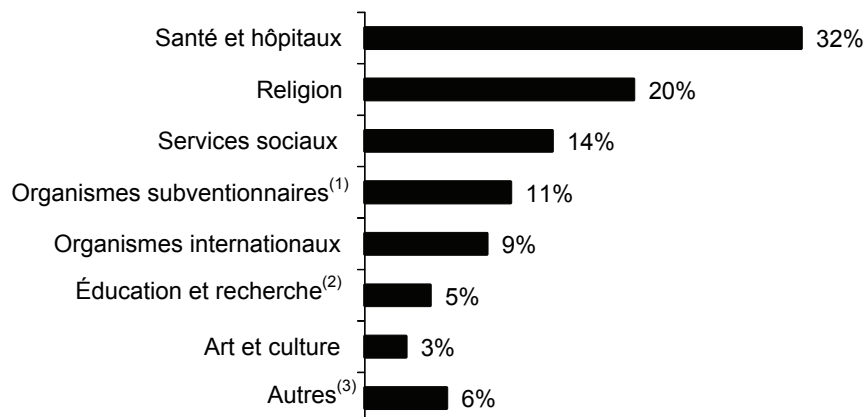
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

Au Québec, en 2010, 3 % des dons des particuliers ont profité aux organismes appartenant au secteur des arts et de la culture, ce qui représente 35 millions de dollars.

GRAPHIQUE 3

Répartition des dons par classification des organismes, 2010

(en pourcentage)



(1) Les organismes subventionnaires octroient des subventions, collectent des fonds ou font la promotion du bénévolat.

(2) Incluant les dons faits aux universités et aux collèges.

(3) Incluant les dons faits pour les sports et les loisirs, l'environnement, le droit et la défense d'intérêt politique, le développement et le logement, les associations d'affaire ou professionnelles, les syndicats et les organismes non classés.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

2. LA CIBLE CHIFFRÉE

Le Groupe de travail identifie une cible chiffrée quant à la croissance de la philanthropie culturelle que l'on devrait viser à court terme.

☐ Porter les dons de 45 millions à 68 millions de dollars, soit une augmentation de 50 %

Le but proposé est que d'ici quatre ans, les initiatives retenues permettent d'augmenter de 50 % les dons des particuliers et des entreprises à la culture, ce qui porterait ces dons de 45 millions de dollars à 68 millions de dollars.

TABLEAU 4

Objectif de croissance des dons en culture

	Niveau
Niveau actuel des dons en culture (2011)	45 M\$
Objectif d'ici quatre ans	68 M\$
Croissance des dons en culture	23 M\$
(en pourcentage)	+50 %

☐ Agir sur cinq leviers

Le Groupe de travail est convaincu qu'il est possible d'atteindre cette cible en agissant sur cinq leviers, correspondant aux constats dégagés concernant la philanthropie culturelle et la capacité des organismes culturels à y avoir accès.

- Le programme **Mécénat Placements Culture**, principal outil gouvernemental de promotion des dons à la culture, a eu des effets positifs et structurants sur le financement des organismes. La rigidité des règles mises en place est cependant critiquée. Il faut **améliorer, bonifier et pérenniser** ce programme majeur.
- Les organismes culturels, confrontés à de graves problèmes de financement, ont de grandes difficultés à établir des liens avec les donateurs éventuels, notamment avec ceux provenant du milieu des affaires. Le Groupe de travail propose de **placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle**, avec la création de **PArtenaires**.
- La fiscalité québécoise est plus généreuse que celle des autres provinces, mais le Québec pourrait utiliser davantage l'outil fiscal pour viser deux types de donateurs, soit les nouveaux donateurs et les grands donateurs. La **promotion du don pour la culture** passe ainsi par l'accroissement du nombre de nouveaux donateurs et de grands donateurs.
- La philanthropie culturelle amène à soulever les questions d'infrastructures et de locaux sous l'angle des ateliers d'artistes, ainsi que sous celui de la présence de l'art dans les villes du Québec. Le Groupe de travail propose d'**inscrire la culture au centre de la ville**, grâce à la philanthropie culturelle.
- La philanthropie et les dons constituent l'un des outils permettant de préparer les publics, les artistes et les donateurs de l'avenir, en agissant sur l'éducation des jeunes et sur leur fréquentation précoce des arts et des artistes. Le Groupe de travail propose d'**investir pour la jeunesse**, en offrant **La culture le plus tôt possible**.

AGIR SUR CINQ LEVIERS

Comme le suggère le schéma, les cinq leviers sur lesquels le groupe de travail propose d'agir sont imbriqués l'un dans l'autre, et forment un tout cohérent.



Améliorer, bonifier et pérenniser le programme Mécénat Placements Culture

Le programme Mécénat Placements Culture, principal outil gouvernemental de promotion des dons à la culture, a eu des effets positifs et structurants sur le financement des organismes. La rigidité des règles mises en place est cependant critiquée. Il faut améliorer et pérenniser ce programme majeur.



Placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle

Les organismes culturels, confrontés à de graves problèmes de financement, ont de grandes difficultés à établir des liens avec les donateurs éventuels, notamment avec ceux provenant du milieu des affaires.



Promouvoir le don pour la culture

La fiscalité québécoise est plus généreuse que celle des autres provinces, mais le Québec pourrait utiliser davantage l'outil fiscal pour viser deux types de donateurs, soit les nouveaux donateurs et les grands donateurs. La promotion du don pour la culture passe ainsi par l'accroissement du nombre de nouveaux donateurs et de grands donateurs.



Inscrire la culture au centre de la ville

La philanthropie culturelle amène à soulever les questions d'infrastructures et de locaux sous l'angle des ateliers d'artistes, ainsi que sous celui de la présence de l'art dans les villes du Québec. Le Groupe de travail propose d'inscrire la culture au centre de la ville, grâce à la philanthropie culturelle.



La culture le plus tôt possible

La philanthropie et les dons constituent l'un des outils permettant de préparer les publics, les artistes et les donateurs de l'avenir, en agissant sur l'éducation des jeunes et sur leur fréquentation précoce des arts et des artistes. Le Groupe de travail propose d'investir pour la jeunesse, en offrant La culture le plus tôt possible.

CHAPITRE 1

AMÉLIORER ET PÉRENNISER LE PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Une première série de propositions formulées par le Groupe de travail concerne le programme Mécénat Placements Culture.

- Ce programme est le principal outil dont dispose le gouvernement pour promouvoir les dons en faveur de la culture. Le Groupe de travail a dressé un bilan de son application. Un volet de l'enquête réalisée auprès des organismes culturels clients du CALQ portait spécifiquement sur le programme.
- À partir de ce bilan – globalement très positif –, le Groupe de travail formule un certain nombre de propositions, qui visent à donner l'accès plus rapidement aux fonds accumulés, à bonifier le programme et à en garantir le financement. Le Groupe de travail propose également qu'un volet de ce programme soit consacré au financement des tournées hors Québec.

1. UN BILAN DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Le programme Mécénat Placements Culture constitue l'une des principales initiatives mises en place au cours des dernières années afin de stimuler les dons des particuliers et des entreprises en faveur des organismes culturels.

Le programme Mécénat Placements Culture accorde aux organismes culturels des subventions de contrepartie, qui ont un effet de levier sur les dons que ces organismes recueillent. Des règles précises ont été mises en place pour ce qui est de la gestion et du décaissement des sommes dont les organismes bénéficient – soit les dons eux-mêmes et les subventions de contrepartie³.

Le Groupe de travail a porté une attention particulière à ce programme, afin d'en analyser les résultats et d'identifier les améliorations qu'il était possible d'y apporter. Des rencontres ont été effectuées avec les responsables du programme au Conseil des arts et des lettres du Québec. Un volet de l'enquête réalisée auprès des organismes culturels clients du CALQ portait spécifiquement sur le programme.

Auparavant, et conformément au mandat qui lui avait été confié, le Groupe de travail a tenté de mieux comprendre les raisons de la faiblesse relative de la philanthropie culturelle au Québec, malgré la place que la culture occupe dans notre société – et la fierté que les Québécois ressentent devant la réussite de leurs artistes.

³ On trouvera en annexe 4, page 79, des informations plus précises concernant le fonctionnement de Mécénat Placements Culture.

1.1 Les traits socioculturels des Québécois

Les raisons de ce phénomène sont d'ordre socioculturel. L'analyse des traits socioculturels des Québécois ne permet pas seulement d'expliquer les rapports entre les Québécois et la philanthropie culturelle, elle ouvre également des pistes concernant les initiatives à privilégier.

Au cours de sa démarche, le Groupe de travail a eu accès aux résultats de sondages et d'enquêtes de deux des plus grandes maisons spécialisées en la matière, CROP et Léger Marketing.

■ Les travaux de CROP

Dans les travaux effectués par CROP, plusieurs points ont attiré l'attention du Groupe de travail.

- Les Québécois comptent sur l'action collective et publique, effectuée par le gouvernement, plutôt que sur les initiatives individuelles. Simultanément, ils affichent une plus grande méfiance envers le gouvernement et les entreprises que les autres citoyens canadiens.
- Les Québécois priorisent l'aide aux causes et aux personnes les plus proches de leur environnement.
- Certains traits socioculturels ouvrent des possibilités intéressantes quant aux initiatives à prendre afin de développer la philanthropie culturelle. Les Québécois ont un fort sentiment d'appartenance et sont fiers des traits identitaires de la société à laquelle ils appartiennent.
- Sur le plan culturel, les Québécois sont ainsi particulièrement susceptibles de s'approprier une cause dont ils se sentent proches, ou une cause illustrant les mythes fondateurs des succès collectifs.

■ L'étude de Léger Marketing

Léger Marketing et la firme-conseil Épisode ont produit, pour une troisième année, une étude sur les tendances en philanthropie au Québec. L'étude vise à fournir des éléments d'information sur les habitudes de dons au Québec et au Canada. Les résultats de l'étude 2012 s'appuient sur les données d'un sondage mené à l'automne 2011 auprès des individus et des entreprises établis au Québec.

Pour ce qui est des individus, les résultats obtenus rejoignent pour l'essentiel les données de l'enquête de Statistique Canada. On constate de plus que les donateurs sous-estiment de beaucoup le montant des dons qu'ils envisagent de déclarer à l'impôt. La principale motivation à faire un don est la cause financée, que ce soit au Québec ou dans les autres provinces canadiennes.

Pour ce qui est des entreprises, les résultats sont les suivants :

- En 2011, le budget moyen alloué aux dons par les PME sondées s'établissait à 1 545 \$. Le budget moyen consacré aux dons par les grandes entreprises (500 employés et plus) s'établissait à 2,26 millions de dollars.
- Toutes proportions gardées, les PME semblent privilégier les dons sous forme de biens et de services.
- Les entreprises, toutes tailles confondues, privilégient les secteurs à vocation sociale et communautaire ainsi que le secteur de la santé.
- Les entreprises donnent principalement dans le but de redonner à la collectivité une partie du fruit de leurs activités.

1.2 Les résultats obtenus grâce au programme Mécénat Placements Culture

Depuis sa mise en place, le programme Mécénat Placements Culture a autorisé 474 collectes de fonds pour lesquelles un appariement a été versé ou pour lesquelles des sommes sont réservées. Sur ce total, 417 collectes sont terminées et 57 sont en cours.

Ces collectes de fonds représentent :

- 26,5 millions de dollars en dons privés;
- 40,4 millions de dollars en subventions de contrepartie (des sommes additionnelles de 0,9 million de dollars pour 2011-2012 et de 6,2 millions de dollars pour 2012-2013 sont engagées);
- 66,9 millions de dollars en argent frais dans les actifs des organismes.

TABLEAU 5

Effet levier du programme Mécénat Placements Culture
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 ⁽¹⁾	2012-2013 ⁽¹⁾	Total
Dons récoltés	4,3	4,1	5,6	5,4	3,8	2,7	0,5	26,5
Sommes versées aux organismes	5,1	6,4	8,5	8,6	6,0	5,0	0,8	40,4
Total	9,4	10,5	14,1	14,0	9,8	7,7	1,3	66,9

Note : Portrait en date du 19 mars 2013.

(1) Pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, des organismes sont encore en campagne ou en reddition de comptes. Les organismes culturels projetaient de récolter des dons : 1,1 M\$ additionnel en 2011-2012 et 3,9 M\$ en 2012-2013. De plus, des fonds en subventions de contrepartie de 0,9 M\$ pour 2011-2012 et de 6,2 M\$ pour 2012-2013 sont engagés.

Selon le CALQ, 62 % des campagnes de souscription appuyées par le programme ont été menées par des organismes de moins de 500 000 \$.

De plus, 44 % des organismes ayant bénéficié du programme Mécénat Placements Culture sont situés en région, comparativement à 42 % à Montréal et à 14 % à Québec.

Sur le plan qualitatif, le programme Mécénat Placements Culture a eu deux effets majeurs :

- En raison des règles imposées aux organismes, le programme a eu un impact structurant sur les petits organismes, les amenant à mettre en place des modes d'organisation afin d'effectuer leurs campagnes de financement.
- Le programme comportait des dispositions visant à réserver un appui aux organismes culturels implantés en région. Mécénat Placements Culture a effectivement constitué un soutien majeur pour les organismes créant, produisant et diffusant la culture en région.

❑ Deux problèmes

Deux problèmes sont cependant apparus, résultant du succès même du programme.

- Les délais d'attente imposés aux organismes n'ont cessé de s'allonger. Un organisme accepté aujourd'hui à Mécénat Placements Culture recevra son aide à l'hiver 2016, donc après trois ans d'attente. Selon les données fournies par le CALQ, il y a actuellement 168 organismes culturels en attente, ce qui représente un montant d'appariement potentiel de 18 millions de dollars.
- Lors de la mise en place du programme, il n'a pas été prévu d'allocation récurrente des fonds finançant l'appariement. Le programme a bénéficié quand même de dotations successives. Les coupures survenues en 2013-2014 sont l'illustration de ce problème : il a été annoncé que les crédits alloués restants au programme Mécénat Placements Culture (soit 4,5 millions de dollars) seraient coupés de moitié.

1.3 L'enquête réalisée à la demande du Groupe de travail

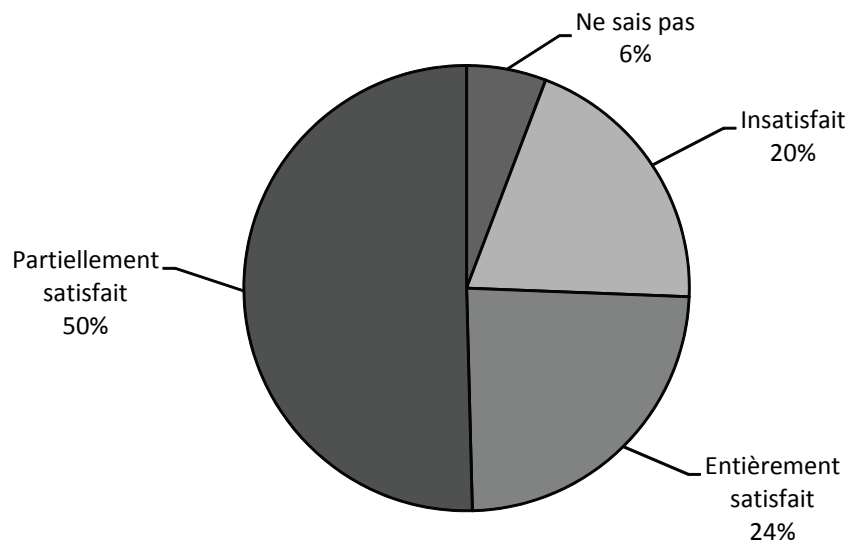
L'enquête effectuée à la demande du Groupe de travail auprès des organismes clients du CALQ⁴ comprenait un volet consacré aux conditions d'application du programme Mécénat Placements Culture.

☐ Les organismes culturels connaissent le programme Mécénat Placements Culture et en apprécient le contenu.

Plus de 95 % des organismes consultés connaissent déjà Mécénat Placements Culture, et près des trois quarts y ont déjà eu recours. Près de 75 % des organismes y ayant eu recours sont partiellement ou entièrement satisfaits du programme.

GRAPHIQUE 4

Niveau de satisfaction des organismes culturels exprimé envers le programme Mécénat Placements Culture
(en pourcentage)



⁴ On trouvera en annexe 3, page 67, les informations détaillées concernant cette enquête.

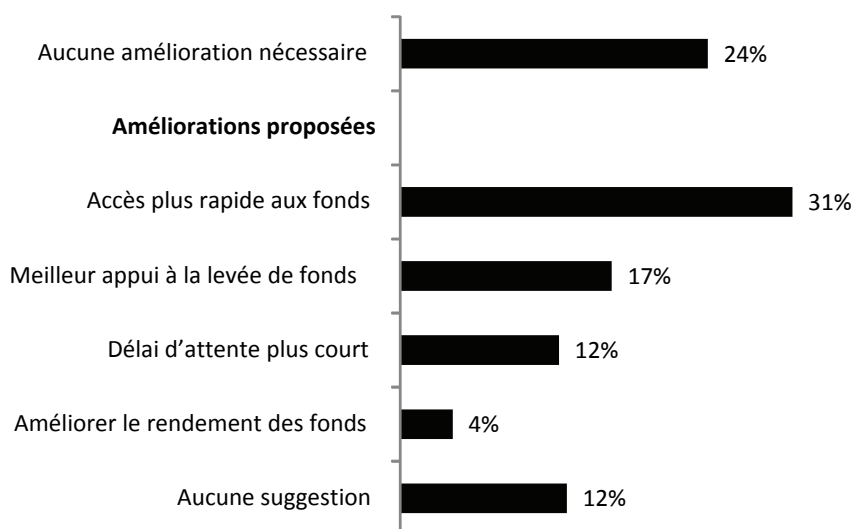
❑ Les améliorations proposées

Parmi les améliorations identifiées, les modifications le plus souvent suggérées visent :

- un accès plus rapide aux fonds (31 % des répondants);
- un meilleur appui à la campagne de financement (17 % des répondants);
- des délais d'attente plus courts (12 % des répondants).

GRAPHIQUE 5

Améliorations proposées à l'égard du programme Mécénat Placements Culture
(en pourcentage)



1.4 Un programme qui a fait ses preuves

Le programme Mécénat Placements Culture a ainsi fait ses preuves. Les objectifs fixés lors de sa mise en place ont été atteints.

- Le programme a entraîné une importante croissance des dons privés à la culture.
- Il a permis de soutenir la culture en région.
- Le programme a particulièrement profité aux petits organismes.
- Le programme a eu un effet structurant sur les organismes culturels, en les conduisant à organiser des campagnes de financement.

Les résultats du sondage réalisé par le Groupe de travail confirment ce bilan positif.

2. LES AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

2.1 Mécénat Placements Culture

L'analyse des résultats obtenus par sondage démontre que des améliorations devraient être apportées dans trois directions :

- les règles d'utilisation des fonds collectés et de la subvention de contrepartie doivent être assouplies, pour tenir compte des besoins des organismes culturels recherchant du financement à court terme ;
- l'enveloppe budgétaire affectée au programme doit être bonifiée, pour réduire le délai d'attente actuel ;
- le financement du programme doit être garanti sur une longue période, pour assurer la pérennité du soutien ainsi apporté à la philanthropie culturelle.

☐ Un accès plus rapide aux fonds accumulés

Selon ses règles de fonctionnement actuelles, le programme Mécénat Placements Culture vise à répondre aux besoins de financement des organismes culturels souhaitant assurer leur pérennité à long terme.

En fait, la majeure partie des participants au programme recherchent plutôt du financement à court terme. Plus de 82 % des organismes culturels ayant participé à Mécénat Placements Culture choisissent de verser le montant maximum à un fonds de réserve, afin d'avoir accès aux sommes le plus rapidement possible. Seulement 10 % des organismes ont choisi d'investir à long terme la totalité des sommes dans un fonds de dotation, soit 31 % des grands organismes et seulement 2 % des petits organismes.

Le Groupe de travail propose que le programme Mécénat Placements Culture offre dorénavant deux modes d'appariement, au choix de l'organisme :

- un volet 1, dont l'appariement serait identique aux règles actuelles, pour les organismes souhaitant assurer un financement à long terme;
- un volet 2, dont l'appariement comporterait de nouvelles règles, pour les organismes désirant privilégier un financement à court terme.

L'organisme culturel pourrait également choisir de répartir les dons entre les deux volets afin de concilier des objectifs de long terme et de court terme.

■ Le volet 1, pour le financement de long terme

Dans le but de répondre aux besoins des organismes culturels souhaitant investir à long terme, Mécénat Placements Culture offrirait un volet « financement de long terme » ayant les modalités suivantes :

- immobilisation des dons prélevés et de l'appariement pour une période minimale de dix ans;
- transfert des sommes dans une fondation communautaire;
- l'appariement irait de 3 pour 1 à 1 pour 1 selon la taille de l'organisme – maximum de 250 000 \$ par année.

■ Le volet 2, pour le financement de court terme

Afin de répondre aux organismes culturels qui recherchent un financement à court terme, Mécénat Placements Culture serait adapté afin d'offrir un volet « financement de court terme » ayant les modalités suivantes :

- l'organisme pourrait bénéficier des dons par l'organisme immédiatement;
- l'appariement serait versé sur une période minimale de trois ans;
- l'appariement irait de 3 pour 1 à 1 pour 1 selon la taille de l'organisme – maximum de 250 000 \$ par année;
- toutefois, pour ce volet, l'appariement 3 pour 1 ne serait offert qu'une seule fois dans la vie de l'organisme.

TABLEAU 6

Illustration des volets 1 et 2 pour un grand organisme ayant reçu 250 000 \$ en dons
(en dollars)

	Année					Total
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e à 10 ^e	11 ^e	
Volet 1 ⁽¹⁾ – long terme – Don et appariement versés dans une fondation communautaire sur 10 ans						
Don	—	—	—	—	250 000	250 000
Appariement	—	—	—	—	250 000	250 000
Rendement (5 %)	25 000	25 000	25 000	25 000	—	250 000
Financement disponible	25 000	25 000	25 000	25 000	—	750 000
Volet 2 ⁽²⁾ – court terme – Don versé au départ et appariement versé sur 3 ans						
Don	250 000	—	—	—	—	250 000
Appariement	83 333	83 333	83 333	—	—	250 000
Financement disponible	333 333	83 333	83 333	—	—	500 000

(1) La totalité du don et de l'appariement est versée au début de la 1^{re} année dans la fondation au choix de l'organisme.

(2) En supposant un versement sur trois ans.

❑ Un programme bonifié

Avant les dernières coupures, le programme Mécénat Placements Culture disposait d'une enveloppe budgétaire de 4,5 millions de dollars pour l'année 2013-2014. Même avant cette coupure, l'enveloppe était insuffisante pour répondre aux demandes déposées. Les organismes culturels souhaitant bénéficier du programme devaient ainsi composer avec un important délai d'attente.

Le programme Mécénat Placements Culture constitue l'outil central à la disposition du gouvernement pour stimuler la philanthropie culturelle. En raison des résultats déjà obtenus, le Groupe de travail propose au gouvernement de bonifier graduellement l'enveloppe budgétaire du programme afin de la porter à 10 millions de dollars annuellement d'ici trois ans.

❑ Un programme dont le financement serait pérennisé

Pour le Groupe de travail, il est essentiel que la pérennité du programme Mécénat Placements Culture soit garantie, pour assurer la stabilité à long terme du soutien ainsi apporté à la philanthropie culturelle.

À cette fin, le Groupe de travail propose la création d'un fonds dédié. Ce fonds gouvernemental, appelé Fonds Avenir Mécénat Culture, recevrait des contributions provenant directement des revenus de certaines sociétés d'État – soit Loto-Québec, la Société des alcools du Québec ou Hydro-Québec. Les autres sociétés d'État à vocation économique, comme la Caisse de dépôt et placement du Québec et Investissement Québec, pourraient également vouloir contribuer au fonds.

- L'objectif serait d'atteindre une capitalisation de 200 millions de dollars sur une période de dix ans, afin de produire des rendements annuels d'environ 10 millions de dollars à terme et de permettre ainsi l'autofinancement du programme.
- Les rendements seraient utilisés pour financer le programme Mécénat Placements Culture. À terme, la totalité de l'enveloppe budgétaire de Mécénat Placements Culture proviendrait des revenus du Fonds Avenir Mécénat Culture.
- Afin d'assurer le maximum de stabilité financière, le Groupe de travail recommande que le capital versé dans le Fonds par le gouvernement ne puisse être retiré.

TABLEAU 7

Illustration du financement de l'appariement gouvernemental (en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	À terme
Crédits budgétaires	5	6	7	6	5	—
Fonds Avenir Mécénat Culture						
Capital réservé	20	40	60	80	100	200
Rendement (5 %)	1	2	3	4	5	10
Financement total	6	8	10	10	10	10

2.2 Le financement des tournées hors Québec

Différents programmes gouvernementaux sont actuellement offerts aux divers organismes culturels afin de favoriser le rayonnement de la culture québécoise à l'extérieur du Québec.

- Le programme Diffusion hors Québec du Conseil des arts et des lettres du Québec vise à couvrir une partie des frais de séjour et des frais de promotion et de publicité de certains organismes professionnels des arts du cirque, des arts multidisciplinaires, de danse, de musique et de théâtre reconnus pour leur excellence.
- Le gouvernement du Québec, en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, a mis en place le Fonds Capital Culture Québec qui a pour mission le financement de projets ou de produits culturels d'envergure, destinés aux marchés hors Québec.

☐ La proposition du Groupe de travail

Le Groupe de travail propose d'utiliser Mécénat Placements Culture pour apporter une réponse durable aux besoins des organismes culturels quant au financement des tournées.

Le Groupe de travail recommande d'ajouter un volet au programme Mécénat Placements Culture, afin de financer les tournées hors Québec. Les projets présentés seraient approuvés par le CALQ, selon la démarche actuellement en vigueur.

Les règles seraient les suivantes :

- dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture, un organisme culturel souhaitant financer une tournée hors Québec pourrait recevoir un appariement 1 pour 1 – maximum par souscription équivalent au minimum entre les dons recueillis ou 50 000 \$;
- l'organisme bénéficierait immédiatement des sommes – dons et appariement – pour le financement des frais liés à la tournée.

Placée sous la responsabilité du CALQ, une partie de l'enveloppe totale de Mécénat Placements Culture serait réservée pour ce volet. Ce volet de Mécénat Placements Culture ne remplacerait pas les subventions actuelles d'aide à la tournée administrées par le CALQ, mais s'y ajouterait.

TABLEAU 8

Illustration du nouveau volet du programme Mécénat Placements Culture
(en dollars)

	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
Coût total de la tournée	100 000	150 000	50 000
Dons	50 000	100 000	25 000
Appariement (maximum 50 000 \$)	50 000	50 000	25 000
Financement disponible	100 000	150 000	50 000

CHAPITRE 2

PLACER LA PHILANTHROPIE AU CŒUR DE LA VIE CULTURELLE

La deuxième série de propositions formulées par le Groupe de travail vise à placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle, en aidant les organismes culturels à établir des liens avec les donateurs – particuliers comme entreprises.

- Les différentes analyses effectuées par le Groupe de travail confirment la grande difficulté qu'ont les organismes culturels à se faire connaître de donateurs éventuels et à établir des liens durables avec eux.
- À partir de ce constat de base et à la lumière des meilleures pratiques mises en œuvre à cette fin, le Groupe de travail propose au gouvernement de prendre une initiative majeure avec la mise en place de *PA*rtenaires, un organisme indépendant du gouvernement fournissant des services-conseils et un savoir-faire dans le maillage entre le secteur culturel et le milieu des affaires.

1. LES ORGANISMES CULTURELS : DES LIENS DIFFICILES À ÉTABLIR AVEC LES DONATEURS ÉVENTUELS

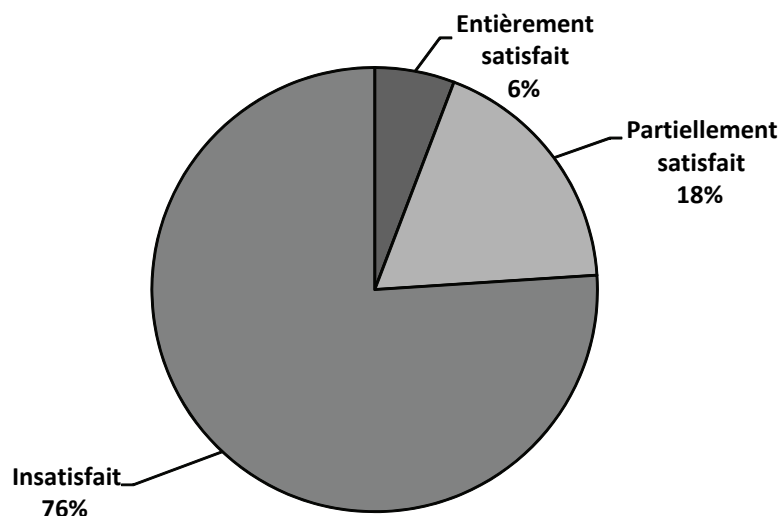
Le Groupe de travail souhaitait disposer d'informations plus précises concernant les rapports entre les organismes culturels et la philanthropie. L'enquête effectuée auprès des organismes clients du CALQ a permis de dégager plusieurs constats.

❑ L'enquête effectuée auprès des organismes culturels clients du CALQ

Le premier constat n'est pas vraiment surprenant. La grande majorité des organismes – 76 % – sont insatisfaits du niveau de financement qu'ils reçoivent.

GRAPHIQUE 6

Niveau de satisfaction des représentants d'organismes culturels par rapport au financement de leur organisme
(en pourcentage)



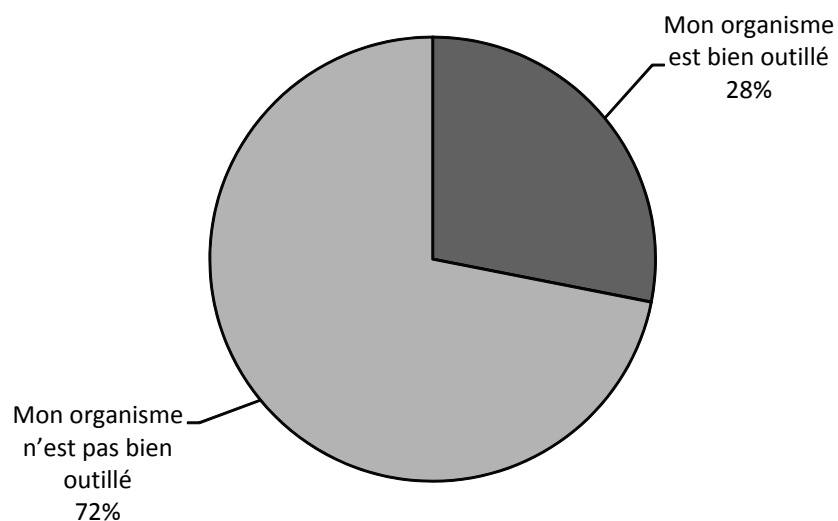
Cette même enquête donne des informations précieuses sur les difficultés rencontrées par les organismes culturels dans leur recherche de donateurs – particuliers comme entreprises.

■ Des organismes mal outillés pour réussir une campagne de financement

La grande majorité des organismes – près de 72 % – se considèrent comme mal outillés pour mener à bien une campagne de financement.

GRAPHIQUE 7

Perception des organismes culturels sur leur capacité de lever des fonds
(en pourcentage)

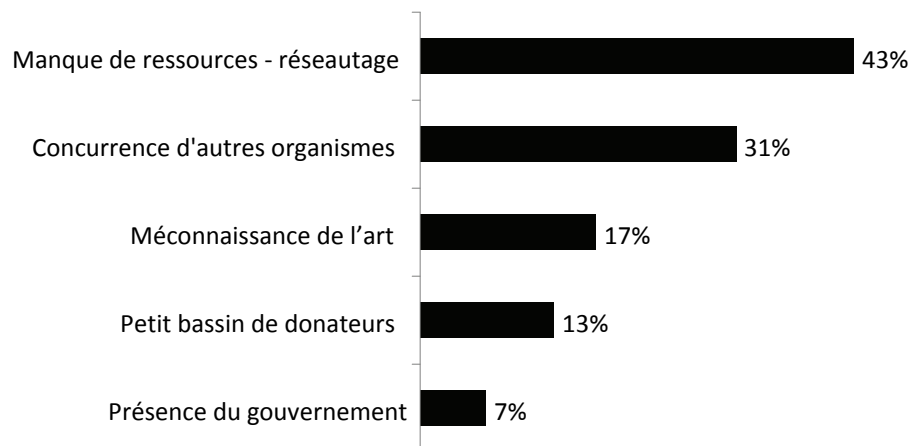


■ La nature des difficultés rencontrées

Parmi les difficultés rencontrées pour avoir accès aux dons des entreprises ou des particuliers, les organismes culturels ont mentionné principalement le manque de ressources, l'absence d'un réseau de donateurs, la concurrence d'autres organismes et la méconnaissance de l'art.

GRAPHIQUE 8

Perception des organismes culturels par rapport à la plus grande difficulté de financement rencontrée
(en pourcentage) ⁽¹⁾



(1) Certains répondants ont identifié plus d'une difficulté de financement.

■ Les mesures suggérées

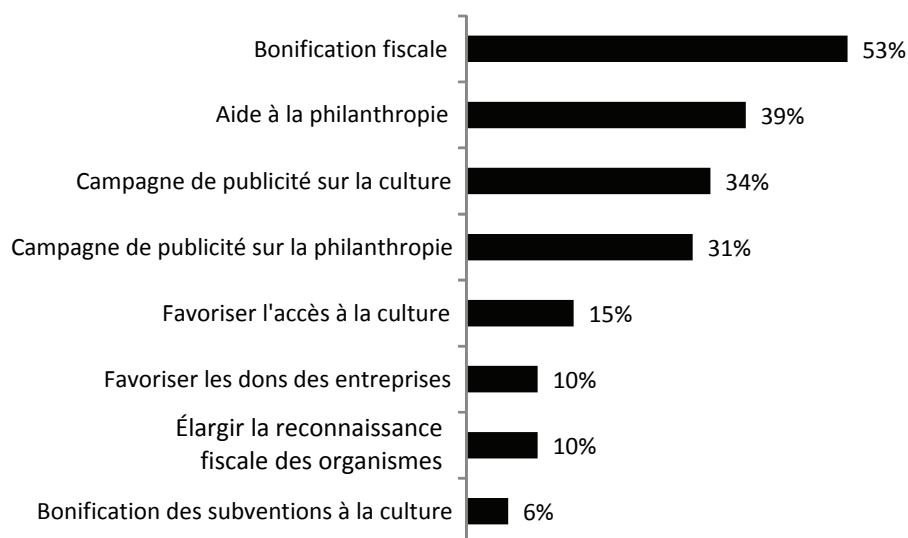
Les organismes ont été interrogés sur les mesures susceptibles de stimuler les dons. Parmi les mesures proposées, les suggestions qui reviennent le plus souvent sont :

- la bonification de l'incitatif fiscal (53 % des réponses);
- l'aide aux organismes pour trouver des sources de financement privé (39 %).

Un peu plus du tiers des organismes (34 %) ont mentionné la mise en place d'une campagne de sensibilisation afin de mettre en valeur le domaine culturel ou la philanthropie.

GRAPHIQUE 9

Propositions des organismes pour stimuler la philanthropie (en pourcentage)



Note : Plusieurs répondants ont identifié plus d'une mesure.

□ Une confirmation

Plusieurs de ces constats ont été confirmés lors des rencontres effectuées par les membres du Groupe de travail.

Les donateurs comme le milieu culturel ont une connaissance limitée des mesures fiscales existantes. La philanthropie s'appuie le plus souvent sur la proximité de la cause que l'on souhaite soutenir.

Des organismes culturels insistent sur le fait que l'appel à la philanthropie ne doit pas être présenté comme un recours à la générosité, mais plutôt comme la possibilité de partager un projet de société.

2. UNE INITIATIVE MAJEURE : LA MISE EN PLACE DE PARTENAIRES

À partir de ces constats, le Groupe de travail propose une initiative majeure, la création de *PARtenaires*. *PARtenaires* offrirait aux organismes culturels un appui direct dans leur stratégie de recherche de donateurs, en s'inspirant des meilleures pratiques mises en œuvre à cette fin.

- La création de *PARtenaires* ferait bénéficier les organismes culturels d'un savoir-faire et de conseils stratégiques dont ils déplorent l'insuffisance.
- Simultanément, un mandat précis serait confié au nouvel organisme afin de favoriser et de faciliter les microdons.
- Une campagne promotionnelle sur le thème *La culture a changé ma vie* accompagnerait la création de *PARtenaires*, afin de sensibiliser davantage les Québécois à l'importance du don pour la culture.

2.1 *PARtenaires*

Pour répondre aux constats qu'il vient de dégager, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle propose la mise sur pied de *PARtenaires*, un organisme à but non lucratif, indépendant du gouvernement, fournissant des services-conseils et un savoir-faire dans le maillage entre le secteur culturel et le milieu des affaires. Certains des services offerts par *PARtenaires* s'inspireraient de ceux déjà proposés par le Conseil des arts de Montréal, dont la démarche serait étendue à plusieurs régions du Québec.

Basé à Montréal, *PARtenaires* deviendrait le pôle central de l'aide à la philanthropie.

☐ Dans les régions du Québec

Son savoir-faire serait étendu à d'autres régions du Québec, par la création de pôles régionaux d'aide à la philanthropie. Ces pôles régionaux établiraient des liens directs avec les conseils de la culture.

PARtenaires permettrait de développer des liens de proximité entre l'organisme d'aide à la philanthropie, le milieu des affaires et le secteur culturel, dans une région donnée. En associant ces deux milieux, *PARtenaires* réunirait les conditions amenant les organismes culturels et les bailleurs de fonds à tisser des liens, depuis leur milieu respectif.

☐ Un comité de mise en œuvre

Le Groupe de travail propose que le gouvernement confie à un comité de mise en œuvre la responsabilité de définir les modalités de fonctionnement de *PARtenaires* et la démarche conduisant à sa création.

- Ce comité de mise en œuvre serait composé de personnes indépendantes, afin de faciliter la création du nouvel organisme.
- Il serait clair que la mise en place de *PARtenaires* devrait être coordonnée et harmonisée avec les organismes existants.

❑ **Quatre types de services**

PArtenaires aurait pour mission d'offrir principalement quatre types de services, soit :

- un service d'accompagnement à la philanthropie;
- un service de maillage entre les différents acteurs du milieu philanthropique;
- un soutien à la gouvernance des organismes culturels, afin d'établir des liens avec les donateurs potentiels;
- une plateforme de microdons.

■ **Le service d'accompagnement à la philanthropie**

Plusieurs organismes culturels n'ont pas les ressources nécessaires pour mener à bien une campagne de financement.

PArtenaires pourrait accompagner de tels organismes, en leur attribuant un mentor qui les guiderait tout au long de leur recherche de financement, ainsi que des ressources-conseils rémunérées à cette fin.

PArtenaires pourrait aussi offrir des ateliers de formation spécifiques et de réseautage, que les membres d'une organisation culturelle pourraient suivre afin de développer un savoir-faire dans la recherche de financement.

■ **Le maillage entre les différents acteurs du milieu philanthropique**

PArtenaires aurait pour mission de faciliter les contacts entre les donateurs potentiels ainsi que les organismes ayant besoin de financement. Ce service s'adresserait autant aux organismes culturels qui cherchent des mécènes qu'aux donateurs – entreprises ou particuliers – désirant financer un organisme correspondant à leurs intérêts.

PArtenaires pourrait aussi servir de lien entre les organismes culturels et les gens d'affaires désirant faire partie de conseils d'administration. L'organisme culturel aurait alors accès au savoir-faire ainsi qu'aux relations d'affaires du membre du conseil d'administration provenant du secteur privé.

Ce service s'inspirerait du programme Go-C.A. du Conseil des arts de Montréal. Go-C.A. travaille avec des mentors au sein de plusieurs entreprises montréalaises pour favoriser l'inclusion de jeunes gens d'affaires aux conseils d'administration des organismes artistiques.

Enfin, PArtenaires pourrait se donner comme mandat de repérer, de sensibiliser et d'inciter à la philanthropie tous les gens d'affaires non encore impliqués dans le développement artistique. On fait notamment référence aux dirigeants des entreprises ayant délaissé au fil des ans la philanthropie culturelle, aux dirigeants de PME que l'on a tendance à négliger, ainsi qu'aux gens d'affaires issus de la diversité culturelle et des sociétés étrangères établies au Québec. Il s'agit des clientèles cibles retenues par le Forum Arts-Affaires du Conseil des arts de Montréal, dans son plan d'action.

■ **Le soutien à la gouvernance des organismes culturels, pour établir des liens avec les donateurs potentiels**

PArtenaires apporterait un soutien à la gouvernance des organismes culturels, afin de faire en sorte que les conseils d'administration de ces organismes soient l'occasion d'établir des liens avec les donateurs potentiels.

Sur le plan de la gouvernance, les organismes culturels font des miracles avec peu de ressources. Les organismes culturels soulignent la difficulté qu'ils ont à établir des relations avec le milieu des affaires lors de leur campagne de financement. L'une des façons les plus efficaces d'établir de telles relations consiste à impliquer directement certains représentants du milieu des affaires dans la gouvernance des organismes culturels. PArtenaires pourrait faciliter et systématiser une telle implication.

■ **Une plateforme de microdons**

Le quatrième service offert par PArtenaires consisterait à offrir gratuitement une plateforme de microdons. La promotion des microdons fait l'objet d'une proposition du Groupe de travail, présentée un peu plus loin.

□ **D'autres responsabilités**

Parmi les responsabilités confiées à PArtenaires, le Groupe de travail suggère que l'organisme soit chargé de la campagne promotionnelle *La culture a changé ma vie*, qui fait l'objet d'une autre proposition.

Le Groupe de travail recommande également que PArtenaires ait le mandat d'effectuer le suivi des différentes mesures retenues pour stimuler la philanthropie culturelle afin d'en vérifier l'efficacité. Comme indiqué précédemment, ce suivi pourrait être réalisé au bout d'une période de trois ans.

2.2 Favoriser et faciliter les microdons

Le sociofinancement connaît une popularité croissante dans les principaux pays développés. Sa promotion au Québec revêt un grand intérêt.

En permettant la collecte de microdons, la démarche suscite l'apparition d'une nouvelle catégorie de mécènes. Elle permet à des artistes comme à des organismes culturels d'organiser des campagnes de financement ciblées pour des projets définis. Le sociofinancement répond directement à la préférence de proximité manifestée par les Québécois lorsqu'ils décident de donner. Comme on l'a vu, la priorité à la proximité est l'une des caractéristiques socioculturelles des Québécois en matière de philanthropie.

Le Groupe de travail propose donc qu'une plateforme Internet de sociofinancement soit rapidement conçue et mise en place, en faveur du secteur culturel.

- Cette initiative permettrait d'encourager les petits dons en culture.
- Elle offrirait un appui aux organismes culturels n'ayant pas le savoir-faire nécessaire pour lancer une campagne majeure de financement.

Le mandat de mettre en place cette plateforme serait confié à PArtenaires.

- Tous les organismes culturels québécois disposeraient d'un nouvel outil de souscription.
- L'accès à la plateforme et son utilisation seraient gratuits, les frais de fonctionnement étant assumés par PArtenaires.

- La plateforme simplifierait la gestion des microdons.
- Elle pourrait gérer l'émission des reçus d'impôt pour les organismes y ayant droit, diminuant ainsi la bureaucratie attachée aux dons.
- Une telle plateforme faciliterait l'accès à des programmes d'appariement de dons, tels que Mécénat Placements Culture, pour les petites organisations ayant peu de ressources, en leur permettant d'atteindre les objectifs de financement requis par le programme.
- *PArtenaires* pourrait également offrir un accompagnement aux organismes culturels afin que ceux-ci puissent utiliser de façon optimale la plateforme.

Le sociofinancement
Le sociofinancement, ou <i>crowdfunding</i> en anglais, consiste à recueillir des microdons au moyen d'Internet et des médias sociaux. La collecte de fonds, d'une durée généralement limitée, vise le financement d'un projet précis. Dans la plupart des cas, si l'objectif de financement n'est pas atteint, les contributeurs sont remboursés et le projet ne voit ainsi jamais le jour. Le phénomène de sociofinancement a connu une progression fulgurante ces dernières années. Selon une étude de Massolution¹, les sommes amassées mondialement au moyen du sociofinancement totalisaient 1,5 milliard de dollars en 2011. Elles seraient estimées à 2,8 milliards de dollars en 2012. Le sociofinancement au Québec Le sociofinancement est encore peu connu au Québec, et l'émergence de différentes plateformes québécoises de sociofinancement est récente. On compte environ cinq plateformes de sociofinancement québécoises. On constate que plusieurs artistes québécois préfèrent utiliser des plateformes internationales, rejoignant un plus grand bassin de donateurs potentiels. Le coût d'utilisation des plateformes québécoises et internationales est généralement important, il représente environ 10 % des sommes amassées.

(1) Massolution, *Crowdfunding industry report : Market trends, composition and crowdfunding platforms*, mai 2012.

2.3 Une campagne promotionnelle : *La culture a changé ma vie*

Le sondage effectué par le Groupe de travail ainsi que les différentes rencontres organisées avec des organismes culturels comme avec des mécènes ont confirmé la nécessité de sensibiliser les Québécois à l'importance du don pour la culture.

Le Groupe de travail propose qu'un mandat soit confié à cette fin à *PArtenaires*.

PArtenaires serait chargé de coordonner l'organisation d'une campagne nationale de publicité, utilisant la radio, la télévision et Internet.

- La campagne serait financée sur une base volontaire par les différents médias du Québec.
- Elle viserait à valoriser la culture, le geste culturel et la philanthropie orientée vers les organismes culturels.
- Elle pourrait s'appuyer sur des témoignages de personnes dont la vie a changé en raison de la culture.

CHAPITRE 3

PROMOUVOIR LE DON POUR LA CULTURE

Après avoir analysé les améliorations à apporter du côté des organismes culturels, le Groupe de travail a abordé les initiatives envisageables afin de stimuler la générosité des donateurs. Le Groupe de travail formule ainsi une troisième série de propositions, visant la promotion des dons pour la culture grâce à l'utilisation de l'outil fiscal.

- Le Groupe de travail a identifié les catégories de donateurs à cibler en priorité – soit les premiers donateurs et les grands donateurs.
- Les propositions du Groupe de travail prennent la forme de crédits d'impôt applicables au premier don et aux dons majeurs.

1. L'UTILISATION DE LA FISCALITÉ POUR STIMULER CERTAINS DONS

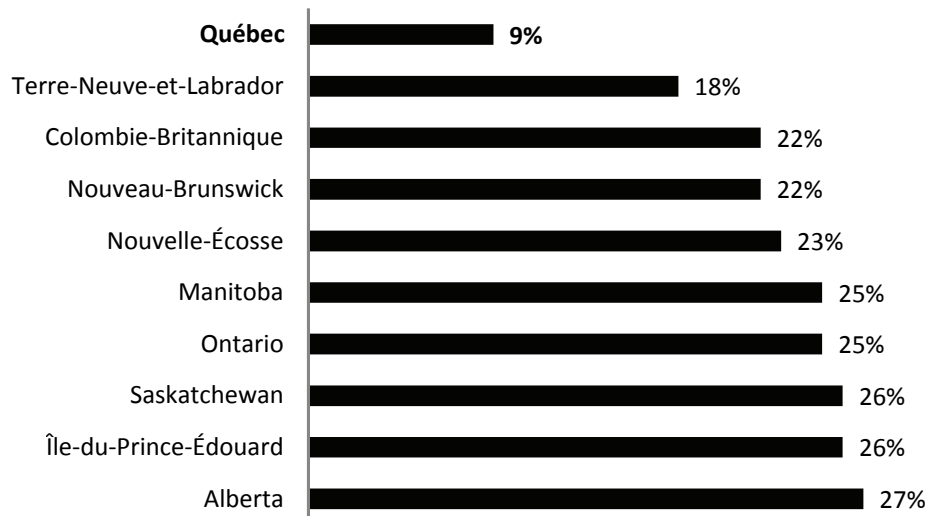
Selon l'enquête effectuée à l'initiative du Groupe de travail, la première mesure proposée pour stimuler les dons est la bonification de l'incitatif fiscal. Cette mesure a été mentionnée par 53 % des organismes.

❑ Un nombre insuffisant de grands mécènes

L'enquête réalisée par Statistique Canada en 2010 conduit à un autre constat : seulement 9 % des donateurs québécois ont effectué un don important, défini comme un don égal ou supérieur aux dons effectués par les 25 % de donateurs canadiens ayant effectué les dons les plus importants (soit, en 2010, un don égal ou supérieur à 358 \$).

GRAPHIQUE 10

Proportion des donateurs importants selon la province, 2010
(en pourcentage)



Note : Les principaux donateurs sont ceux qui appartiennent au quartile supérieur de donateurs, soit les 25 % des donateurs canadiens ayant fait les dons les plus élevés au cours d'une année donnée. En 2010, les principaux donateurs sont ceux qui avaient fait des dons d'au moins 358 \$.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

Lors des rencontres qu'il a effectuées, le Groupe de travail a été sensibilisé à la problématique des grands mécènes. Des ressources importantes pourraient être orientées vers le milieu culturel, si le Québec adoptait une approche fiscale adaptée au grand mécénat.

❑ **Susciter l'apparition d'un nouveau mécénat**

Au cours de ces mêmes rencontres, l'outil fiscal a été évoqué pour susciter l'apparition d'un nouveau mécénat, issu des nouvelles générations.

Dans le mandat confié par le gouvernement, le Groupe de travail est explicitement invité à « réfléchir aux moyens de développer une nouvelle génération de mécènes de la culture ». La croissance de l'économie québécoise s'est, en bonne partie, appuyée sur de nouveaux domaines d'activité, sur des secteurs de service dont les responsables ou les professionnels sont les mécènes de demain.

Le gouvernement fédéral a défini une mesure d'incitation fiscale profitant aux mécènes effectuant un premier don. Le Groupe de travail constate que cette possibilité d'incitation fiscale, visant spécifiquement les nouveaux donateurs, n'a pas encore été exploitée par le gouvernement du Québec.

La définition et le traitement fiscal des dons

Sur le plan fiscal, un don est défini comme un transfert volontaire d'un bien pour lequel le donateur ne reçoit aucune compensation en retour.

- Un don effectué par un particulier à un organisme de bienfaisance reconnu donne droit à un crédit d'impôt non remboursable si le don est effectué par un particulier, ou à une déduction fiscale si le don provient d'une entreprise.
- Pour les particuliers comme pour les entreprises, le don est généralement limité à 75 % du revenu du donateur.

Pour les particuliers, au Québec, le crédit d'impôt est de 20 % sur les premiers 200 \$ et de 24 % sur l'excédent.

- Le Québec est habituellement plus généreux que toutes les autres provinces. Au fédéral, le crédit d'impôt est de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur l'excédent.
- Le budget fédéral 2013-2014 prévoit la mise en place d'un super crédit d'impôt temporaire pour premier don de bienfaisance. Ce crédit d'impôt s'ajoute au crédit d'impôt existant. Il correspond à 25 % des dons d'au plus 1 000 \$. Pour être éligible, un contribuable canadien ne doit pas avoir demandé le crédit d'impôt pour dons depuis 2007. De plus, le super crédit pourra être demandé pour une seule année d'imposition au cours de la période 2013-2017.

Pour ce qui est des entreprises, au Québec comme au fédéral, un don ne comportant aucun avantage direct ou indirect en retour s'applique en réduction du revenu net. Ce don permet à l'entreprise de réduire son revenu imposable, et donc sa charge d'impôt sur le revenu des sociétés.

Les types de dons

Les dons donnant droit à une aide fiscale peuvent être effectués en argent ou en nature. Sont ainsi considérés comme dons en nature les dons de biens culturels, les dons de biens ayant une valeur patrimoniale ou les dons d'instruments de musique. Si un don est un bien en nature, le montant du don est égal à sa juste valeur marchande, le contribuable étant généralement imposé sur le gain en capital.

Le don testamentaire vise à transmettre une partie du patrimoine à un donataire après le décès au moyen d'un testament. Le don testamentaire permet de réduire le montant d'impôt prélevé à même la succession. La limite des dons effectués dans l'année du décès est de 100 % du revenu net de la personne décédée.

Un donateur peut céder une police d'assurance-vie à un organisme de charité, qui devient alors le seul titulaire et bénéficiaire de la police. La valeur de rachat de la police est considérée comme un don admissible au crédit d'impôt.

2. LA PROMOTION DU PREMIER DON ET DES DONNS MAJEURS

Le Groupe de travail propose deux mesures fiscales ciblées, afin de promouvoir le premier don en culture et les dons majeurs.

2.1 Un crédit d'impôt de 25 % pour un premier don en culture

Comme on l'a vu précédemment, l'enquête de Statistique Canada sur la philanthropie démontre que beaucoup de Québécois donnent. Cependant, ils donnent moins que les citoyens des autres provinces.

Afin de créer une nouvelle génération de mécènes dans le domaine culturel, le Groupe de travail propose d'instaurer un crédit d'impôt de 25 % pour un premier don en culture de 5 000 \$ ou plus.

En raison de la bonification proposée, un don de 5 000 \$ à la culture donnerait droit au total à un crédit d'impôt de 3 838 \$, en tenant compte des crédits d'impôt déjà existants. Ce don ne coûterait donc finalement au donateur que 1 162 \$.

Ce crédit d'impôt serait plafonné à un don de 25 000 \$. Pour un tel don, le donateur recevrait une aide fiscale totale de 18 481 \$, le don lui coûtant finalement 6 519 \$.

La mesure s'appliquerait au premier don en culture.

Par ailleurs, afin de s'assurer que le contribuable ne puisse bénéficier d'une aide fiscale supérieure à 100 % de la valeur de son don, seuls les dons en argent seraient admissibles.

Selon les évaluations du ministère des Finances et de l'Économie, l'impact financier d'une telle mesure pour le gouvernement serait de 1 million de dollars par année.

2.2 Un crédit d'impôt bonifié pour les grands donateurs

Le Groupe de travail propose au gouvernement de mettre en place un nouveau crédit d'impôt pour dons majeurs dans le secteur de la culture. La mesure viserait les dons à la culture de 250 000 \$ ou plus versés au cours d'une même année ou sur plusieurs années, dans le cadre d'un engagement signé entre un donateur et un donataire. L'engagement devrait prévoir des dons totalisant 250 000 \$ sur une durée maximale de dix ans.

La mise en place du nouveau crédit d'impôt viserait :

- à encourager les dons à la culture plus importants;
- à favoriser l'engagement des grands donateurs pour le financement à long terme des organismes culturels.

Selon les évaluations du ministère des Finances et de l'Économie, le coût additionnel du crédit d'impôt serait de 400 000 \$ par année à terme.

Une récupération fiscale pourrait être appliquée rétroactivement si les conditions relatives aux dons de 250 000 \$ ne sont pas respectées au terme de l'entente.

TABLEAU 9

Illustration du crédit d'impôt pour les grands donateurs pour un contribuable ayant conclu un engagement de dons totalisant 250 000 \$
(en dollars par année)

	Année				Total
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e à 5 ^e (1)	6 ^e à 10 ^e (1)	
Don de 250 000 \$ la 1^{re} année					
Dons	250 000	—	—	—	250 000
Crédit d'impôt au taux de 30 %	75 000	—	—	—	75 000
Engagement de don de 250 000 \$ sur 5 ans					
Dons	50 000	50 000	50 000	—	250 000
Crédit d'impôt au taux de 30 %	15 000	15 000	15 000	—	75 000
Engagement de don de 250 000 \$ sur 10 ans					
Dons	25 000	25 000	25 000	25 000	250 000
Crédit d'impôt au taux de 30 %	7 500	7 500	7 500	7 500	75 000

(1) Par année.

CHAPITRE 4

INSCRIRE LA CULTURE AU CENTRE DE LA VILLE

En enrichissant le patrimoine bâti, la culture contribue directement à l'embellissement des villes. Elle améliore la qualité de vie de ses habitants et enrichit l'image que la ville se donne d'elle-même.

Au cours de sa démarche, le Groupe de travail a été amené à aborder la présence de l'art dans les villes du Québec, en réfléchissant aux infrastructures immobilières et à la présence des ateliers d'artistes. Le Groupe de travail formule ainsi une quatrième série de propositions, visant toutes à inscrire davantage la culture au centre de la ville.

Le Groupe de travail propose quatre mesures touchant les infrastructures urbaines et les locaux utilisés par les artistes et par les organismes culturels.

1. LA PROMOTION DE L'ART DANS LA VILLE

Lors des rencontres et des travaux en sous-comités, l'enjeu de l'intégration de l'art et des artistes dans la ville a été souligné à plusieurs reprises. Cet enjeu revêt différentes dimensions.

☐ Les ateliers d'artistes et les lieux de création

La disponibilité d'ateliers et de lieux de création à prix abordables a été reliée aux possibilités offertes par la philanthropie.

Les artistes et les organismes culturels contribuent souvent, par leur présence, à maintenir en vie certains quartiers. Leur dynamisme se retourne finalement contre eux : la « gentrification » des quartiers d'artistes entraîne un renchérissement des logements, et finalement l'exode des artistes ayant permis cette revalorisation.

Au Québec, plusieurs exemples récents illustrent la possibilité de maintenir les artistes dans leur lieu de création, avec la collaboration de mécènes. On fait en particulier référence à l'opération récemment réussie, de l'aménagement de l'édifice Wilder dans le Quartier des spectacles de Montréal.

En octobre 2012, le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes de la Ville de Montréal a déposé un rapport expliquant les enjeux en cause, et proposant plusieurs pistes d'intervention⁵.

Cette problématique de la protection des lieux de création artistique touche en fait les principales agglomérations urbaines du Québec.

☐ L'art public

Le Groupe de travail a également été sensibilisé à la question de l'art public et de la contribution de l'architecture à l'embellissement des sites urbains.

La philanthropie peut prendre la forme du don d'œuvres d'art, conçues et installées en vue de faire partie intégrante de l'environnement urbain.

L'investissement consenti par un promoteur immobilier afin que l'immeuble qu'il construit soit intéressant sur le plan architectural peut s'apparenter à une forme de soutien à la culture.

⁵ Voir GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ATELIERS D'ARTISTES, *Rapport d'étude sur les ateliers d'artistes, Montréal, métropole culturelle*, octobre 2012.

2. QUATRE MESURES TOUCHANT LES INFRASTRUCTURES URBAINES ET LES LOCAUX UTILISÉS PAR LES ARTISTES ET LES ORGANISMES CULTURELS

Le Groupe de travail propose d'inscrire la culture au centre de la ville, grâce à quatre mesures touchant les infrastructures urbaines et les locaux utilisés par les artistes et les organismes culturels.

2.1 La philanthropie pour l'art public

Le développement de l'art public permet de mettre en valeur la culture au quotidien. Plusieurs initiatives sont en cours au Québec pour promouvoir l'art public. Le Groupe de travail souhaite ainsi souligner le récent engagement de la Ville de Québec de faire passer d'ici 2020, de 125 à 160 le nombre d'œuvres d'art de propriété municipale sur son territoire, ce qui représente une hausse de 28 %.

Allant dans le même sens, et afin de stimuler l'art public, le Groupe de travail recommande de majorer à 125 % la valeur marchande d'un don d'art public donnant droit à un crédit d'impôt pour les particuliers ou à une déduction fiscale pour les entreprises. Cette majoration serait portée à 150 % lorsque le don vise un établissement d'enseignement, en raison de l'impact que ce don devrait avoir sur l'intérêt des jeunes pour la culture.

- La mesure s'appliquerait à un don d'une œuvre aménagée dans un espace urbain, tels les places publiques, les parcs ou les établissements d'enseignement.
- Le ministère de la Culture et des Communications serait responsable de déterminer les œuvres admissibles à l'aide fiscale majorée selon des critères établis.

2.2 L'intégration de l'art dans l'immobilier

Le Québec a adopté en 1961 une mesure gouvernementale consistant à allouer environ 1 % du budget de construction d'un bâtiment ou d'aménagement d'un site public à la réalisation d'œuvres d'art.

Ces œuvres – sculptures, installations, peintures, estampes, photographies, tapisseries, verrières – témoignent de la diversité d'expression des artistes québécois et constituent maintenant une part importante de notre patrimoine artistique. Les entreprises privées n'ont pas à respecter cette obligation.

Dans le but d'inciter les entreprises privées à intégrer l'art dans l'immobilier, le Groupe de travail propose d'accorder une aide fiscale aux entreprises réservant au moins 100 000 \$ ou, pour les grands projets, 1 % du budget de construction du bâtiment à l'intégration d'œuvres d'art.

- L'aide fiscale prendrait la forme d'une déduction accélérée pour amortissement (33⅓ %) et d'une majoration de la déduction à 125 % de la valeur du budget consacré à l'intégration d'œuvres d'art.
- Les dépenses admissibles comprendraient uniquement les œuvres intégrées au bâtiment ou à son environnement. La mesure serait similaire à celles prévues dans la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (communément appelée « la politique du 1 % »).
- Comme dans cette politique, le ministère de la Culture et des Communications serait responsable de déterminer les œuvres admissibles selon des critères établis.

2.3 Un toit pour la culture

Comme on l'a souligné précédemment, le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes mis en place par Montréal, métropole culturelle, a déposé en octobre dernier un rapport proposant quinze pistes d'intervention afin de développer les ateliers d'artistes à Montréal.

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle souhaite souligner l'intérêt du travail ainsi effectué et des pistes d'intervention proposées.

Le Groupe de travail recommande au gouvernement de donner suite aux recommandations jugées les plus prometteuses, afin de favoriser la création et le maintien d'ateliers d'artistes dans les centres-villes, et ce, autant à Montréal que dans l'ensemble du Québec.

Le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes de la Ville de Montréal

Le mandat du Groupe de travail

Le Secrétariat général de Montréal métropole culturelle a mis sur pied le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes avec le mandat d'étudier et d'évaluer l'opportunité de soutenir financièrement l'aménagement d'ateliers d'artistes à Montréal et de faire des recommandations aux instances décisionnelles concernées.

La problématique

Le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes a identifié principalement deux problèmes liés aux ateliers d'artistes :

- la spéculation immobilière qui fait pression sur le prix des loyers;
- le changement de vocation des immeubles.

Ces deux problèmes ont pour effet de diminuer le nombre d'espaces disponibles pour la création artistique.

Des pistes de solutions

Le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes propose un modèle d'affaires permettant de transférer un certain nombre d'ateliers d'un mode de détention ou en location à court terme (un à deux ans) vers un mode de détention permanent (acquisition) et de location à long terme (location de vingt à trente ans).

L'approche repose sur un partenariat d'affaires entre plusieurs parties prenantes, soit, d'une part, les promoteurs privés, les organismes gestionnaires, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et les institutions financières privées, publiques et parapubliques et, d'autre part, les administrations publiques (la Ville de Montréal et les gouvernements provincial et fédéral).

❑ Une cartographie des ressources disponibles

Le rapport sur les ateliers d'artistes a permis de recenser les ateliers d'artistes à Montréal, d'identifier leur concentration dans la superficie urbaine et de déterminer le potentiel de la ville pour offrir des espaces pour les artistes.

La problématique des ateliers d'artistes n'est pas unique à la ville de Montréal, elle se retrouve aussi dans plusieurs autres villes du Québec.

Le Groupe de travail recommande de mandater la Société immobilière du Québec (SIQ) pour cartographier les immeubles pouvant héberger des ateliers d'artistes ou d'autres organismes à vocation culturelle dans les principales villes du Québec. Ce premier recensement d'immeubles permettrait d'accélérer une future démarche visant l'implantation d'ateliers d'artistes en milieu urbain.

- Cette cartographie fournirait des repères utiles à des organismes à la recherche de lieux pour abriter des ateliers d'artistes.
- Elle permettrait d'inscrire le développement artistique au cœur même du développement urbain, tout en prenant en compte la dynamique des ateliers d'artistes propre à chaque ville.

❑ Une mesure fiscale pour favoriser le don d'immeuble (125 %)

Le Groupe de travail recommande d'accorder une majoration à 125 % de la valeur marchande d'un don admissible dans le cadre du crédit d'impôt ou de la déduction pour dons de charité, dans le cas d'un immeuble donné à un organisme culturel à but non lucratif dont l'espace serait aménagé pour accueillir des ateliers d'artistes ou d'autres organismes à vocation culturelle.

Cette mesure permettrait d'encourager le don et la conversion d'immeubles à ces fins.

Comme l'immeuble appartiendrait désormais à un organisme culturel, la vocation artistique de l'immeuble serait à l'abri des changements de vocation et le prix des loyers ne serait plus soumis à la spéculation immobilière.

2.4 **Artchitecture**

Pour le Groupe de travail, l'inscription de la culture au centre de la ville passe par la promotion de l'architecture en tant qu'art contribuant directement à l'embellissement des sites urbains.

L'exemple de villes telles que Chicago doit être une source d'inspiration. Une véritable surenchère du beau s'y est établie entre les promoteurs d'immeubles, contribuant à faire de Chicago l'un des lieux reconnus mondialement en matière d'architecture urbaine.

Le Groupe de travail propose au gouvernement deux initiatives qu'il a regroupées sous le titre « Artchitecture ».

❑ La promotion des concours d'architecture, lors de la construction d'immeubles majeurs

L'architecture d'une ville fait partie de sa signature internationale. Dans plusieurs cas, ce sont des concours d'architecture qui ont donné lieu à la construction d'immeubles, à la réalisation de *design* urbain et à des projets d'urbanisme reconnus internationalement. On peut citer la reconstruction du World Trade Center, à New York, ou l'aménagement du Millenium Park, à Chicago.

Les concours d'architecture permettent :

- de favoriser l'originalité et la qualité des projets soumis;
- d'augmenter la visibilité et le prestige des projets architecturaux;
- de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'architectes.

Malgré leurs avantages indéniables, les concours d'architecture sont peu utilisés au Québec, contrairement aux pratiques en vigueur en Europe. Des coûts importants doivent être engagés par un promoteur afin de lancer un concours d'architecture. Ces coûts constituent un frein à leur utilisation.

Dans le but d'encourager les promoteurs privés à tenir des concours d'architecture lors de la réalisation de bâtiments, le Groupe de travail propose d'accorder une subvention équivalant à 50 % des frais payés pour la tenue de concours reconnus par un ordre d'architectes.

La subvention serait plafonnée à 200 000 \$ par projet.

Concours d'architecture
Un concours d'architecture est un processus d'attribution d'un contrat d'architecture fondé sur la sélection du meilleur projet selon un jury, sur la base de critères préétablis par l'initiateur du concours. Il permet donc de sélectionner un projet sur des critères ne reposant pas uniquement sur son coût ou sur l'expérience d'un architecte. L'Ordre des architectes du Québec et Architecture Canada (IRAC) encadrent ces concours d'architecture avec des règles strictes afin de s'assurer de leur bon déroulement et de donner plus de prestige aux concours.

❑ Un nouveau prix du Québec, dédié à l'architecture (prix Ernest-Cormier)

Les Prix du Québec couronnent la carrière et l'œuvre de Québécois s'étant distingués dans un domaine culturel ou scientifique. En tout, treize disciplines sont récompensées chaque année.

Les Prix du Québec comportent déjà un volet consacré aux arts visuels, aux métiers d'art, à l'architecture et au *design* avec le prix Paul-Émile-Borduas. Ce prix laisse cependant peu de place à l'architecture et au design, comparativement aux arts visuels et aux métiers d'art.

Le Groupe de travail propose que soit créé un nouveau prix du Québec.

- Ce prix pourrait être baptisé prix Ernest-Cormier.
- Il récompenserait un architecte ou un designer pour l'excellence de sa contribution.

Plusieurs prix d'architecture sont déjà décernés par les différents ordres d'architectes, organisations d'architecture ou certaines villes comme Montréal. Toutefois, ces prix n'offrent pas la visibilité et le prestige que peut offrir un prix d'envergure comme ceux des Prix du Québec.

Les prix d'architecture au Québec

L'Ordre des architectes du Québec

Les Prix d'excellence en architecture soulignent, depuis 1978, la contribution essentielle des architectes québécois au cadre bâti. Accordés par l'Ordre des architectes du Québec, ils permettent d'identifier et de mettre en valeur les meilleures réalisations architecturales réalisées au Québec et ailleurs dans le monde par les architectes d'ici. Les prix sont attribués aux architectes et à leurs clients afin de souligner la collaboration nécessaire à la production d'œuvres de qualité.

Institut royal d'architecture du Canada

Depuis ses tout débuts, l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) gère un programme de prix reconnaissant l'excellence en architecture. Ainsi, il décerne des prix pour souligner l'excellence de réalisations architecturales, la réussite professionnelle, l'apport remarquable à la profession, les résultats scolaires exceptionnels, de même que l'excellence dans les arts connexes.

La Ville de Montréal

Chaque année, la Ville de Montréal décerne les prix spéciaux du patrimoine, dont le Prix d'intégration architecturale qui récompense des entreprises ayant contribué à la mise en valeur d'un quartier ancien par l'insertion d'une nouvelle construction de qualité dans le tissu urbain existant.

Canadian Architect

Canadian architect est un magazine d'architecture qui remet des prix d'excellence en architecture chaque année.

Ernest Cormier

Un architecte et ingénieur montréalais

Ernest Cormier est un architecte et un ingénieur montréalais ayant vécu de 1885 à 1980. Il a effectué des études en génie civil à l'École polytechnique de Montréal et a poursuivi sa formation à l'École des Beaux-Arts de Paris où il a été élève de Jean-Louis Pascal.

Les principales œuvres

Parmi les principales œuvres d'Ernest Cormier, on peut citer :

- l'École des Beaux-Arts de Montréal (1922-1923);
- l'annexe au palais de justice de Montréal (1920-1926);
- l'Université de Montréal (1925-1943);
- sa résidence personnelle, aujourd'hui nommée la Maison Ernest Cormier (1930-1931);
- le nouvel édifice de la Cour suprême du Canada à Ottawa (1938);
- les portes d'entrée du siège des Nations unies à New York (1947);
- l'Imprimerie nationale du Canada (1950-1958);
- le Grand Séminaire de Québec sur le site de l'Université Laval (1957-1969).

Les principales reconnaissances

Tout au long de sa vie, Ernest Cormier a été reconnu pour la qualité de ses réalisations :

- En 1914, il est le récipiendaire de la prestigieuse Henry Jarvis Studenship décernée par le Royal Institut of British Architects (RIBA).
- En 1930, il est intronisé Fellow du RIBA.
- En 1942, il obtient un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal.
- En 1942, il reçoit la médaille de l'Association des architectes de la province de Québec.
- En 1948, il est décoré de l'Ordre du mérite de l'École polytechnique de Montréal.
- En 1953, il reçoit le prix Urgel Archambault de l'Association francophone pour le savoir.
- En 1973, il reçoit la médaille de la Société des architectes diplômés par le gouvernement.
- En 1974, il reçoit la médaille d'officier de l'Ordre du Canada.

Source : L'Encyclopédie canadienne <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/ernest-cormier>

CHAPITRE 5

INVESTIR POUR LA JEUNESSE

La cinquième et dernière série de propositions formulées par le Groupe de travail vise l'avenir. Le Groupe de travail est convaincu que la philanthropie et les dons constituent l'un des moyens à notre disposition pour susciter les publics, les artistes et les donateurs de l'avenir, en investissant dans la jeunesse.

- Tous les acteurs du secteur culturel – artistes, organismes culturels comme philanthropes – se déclarent préoccupés par le futur de la culture au Québec et la nécessité d'investir à cette fin dans l'éducation.
- Sous le thème *La culture le plus tôt possible*, le Groupe de travail propose trois initiatives de portée et de nature différentes.

1. LE FUTUR DE LA CULTURE AU QUÉBEC : L'ÉDUCATION DES JEUNES

Les organismes culturels rencontrés de même que les milieux d'affaires soutenant la culture se sont déclarés préoccupés par la sensibilisation des nouvelles générations à la culture.

On parle ici de l'apparition de vocations culturelles chez les jeunes, du développement des futurs publics, mais également du remplacement des mécènes actuels par une nouvelle génération de philanthropes.

La réflexion sur la philanthropie culturelle devrait ainsi être l'occasion de mobiliser des moyens additionnels afin de sensibiliser les jeunes à la culture.

2. LA CULTURE LE PLUS TÔT POSSIBLE

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle propose au gouvernement d'investir pour la jeunesse sous le thème *La culture le plus tôt possible*, afin d'ouvrir davantage les jeunes à la culture et de préparer ainsi l'avenir.

Sous ce thème, le Groupe de travail a identifié trois initiatives de nature et de portée différentes.

- Elles s'appuieraient plus ou moins directement sur la philanthropie culturelle.
- Elles viseraient toutes à développer le goût de la culture chez les jeunes, afin de contribuer à l'éclosion du futur public, de futurs artistes et également de futurs mécènes.

❑ **Les artistes à l'école : un appui financier supplémentaire pour la tenue d'activités culturelles à l'école primaire**

Actuellement, deux programmes favorisent les sorties culturelles à l'école primaire et secondaire. Il s'agit :

- d'une mesure de soutien aux sorties scolaires;
- du programme La culture à l'école.

La mesure de soutien aux sorties scolaires ne couvre que certains frais de transport des élèves. Le programme La culture à l'école ne couvre pas tous les types d'activités culturelles.

Programmes actuels favorisant les sorties culturelles à l'école
Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel – Arts de la scène Le gouvernement a mis en place une mesure de soutien aux sorties scolaires, notamment vers les lieux de production et de diffusion des arts de la scène (salles de spectacles) reconnus par le ministère de la Culture et des Communications. Le soutien consiste en un remboursement pouvant aller jusqu'à 40 % des frais de transport des écoliers jusqu'aux lieux de diffusion. Sont admissibles les spectacles professionnels de théâtre, de danse, de musique et de chanson, et seulement ceux pour lesquels un prix d'entrée est exigé. La culture à l'école En milieu scolaire, le programme La culture à l'école offre un soutien financier pour favoriser l'accès aux activités culturelles. Il permet de compenser : – les frais liés à la venue à l'école des artistes ou des écrivains inscrits au Répertoire des ressources culture-éducation (transport, hébergement, matériel spécialisé, horaires, etc.); – les frais de transport des élèves lors des sorties culturelles (salles de spectacles, musées, lieux historiques, centres d'exposition, etc.). Toutefois, les droits d'entrée aux différents sites culturels et les cachets ne sont pas admissibles à l'aide financière de ce programme.

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle propose que soit mise en place une mesure plus générale de financement des activités culturelles en milieu scolaire au primaire.

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle souhaite que, dans la mesure du possible, au moins la moitié des activités scolaires au primaire soient destinées à des activités culturelles.

Afin d'y parvenir, le Groupe de travail propose de créer un programme d'appariement venant appuyer les montants amassés par une campagne de financement (p. ex. : vente de chocolat, contribution des parents) afin de participer à des activités culturelles. Le but est de stimuler l'organisation d'événements artistiques à l'école.

- Le montant de l'appariement pourrait être limité à 2 000 \$ par année pour chacun des établissements scolaires de niveau primaire.
- Afin de faire en sorte que les plus petites écoles puissent bénéficier du plein montant, l'appariement serait très généreux, soit 4 \$ pour chaque dollar amassé.

Ce programme viendrait compléter les deux programmes existants :

- il permettrait de financer des activités non couvertes par les autres programmes (droits d'entrée, cachet des artistes, etc.);
- il viserait à augmenter le financement privé des activités culturelles en impliquant davantage les parents et la communauté locale.

Au total, près de 1 900 écoles primaires pourraient profiter de ce programme.

☐ **La réduction du prix d'entrée aux musées d'État québécois pour tous les jeunes**

Les trois musées d'État québécois⁶ offrent l'accès gratuit à leurs salles d'exposition pour les enfants âgés de 12 ans et moins, soit les étudiants du primaire.

- Pour les étudiants du secondaire, qui ont entre 12 et 17 ans, les droits d'entrée varient entre 4 \$ et 8 \$.
- Lors d'activités scolaires dirigées autant pour les jeunes du primaire que du secondaire, les institutions muséales facturent entre 2 \$ et 3 \$.

Le Groupe de travail recommande de diminuer le prix d'entrée des musées d'États québécois à 1 \$ pour tous les jeunes. Cette mesure permettrait de réduire le coût de près de 400 000 visites annuellement aux musées d'État et s'appliquerait aux jeunes du primaire comme du secondaire.

Le Groupe de travail souhaite que tous les musées soutenus par le gouvernement du Québec aillent dans la même direction.

☐ **L'introduction de l'histoire de l'art au secondaire**

Le Groupe de travail recommande que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport intègre dans le cours d'histoire un volet consacré à l'histoire de l'art et aux pratiques artistiques au cours des siècles, ce volet étant abordé pour chaque période historique étudiée. Cette initiative viserait à développer le goût de l'art chez les jeunes et à accroître leur connaissance des grands courants artistiques de l'humanité.

⁶ Les musées d'État québécois sont : le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée de la civilisation de Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal.

L'IMPACT FINANCIER ET L'AUGMENTATION DES DONS À LA CULTURE

Au terme de ses travaux et de ses réflexions, le Groupe de travail formule donc cinq groupes de propositions, se déclinant en une vingtaine d'initiatives différentes.

☐ À terme, une augmentation de 50 % des dons à la culture, soit 23 millions de dollars de plus annuellement pour les organismes culturels

Selon les évaluations du ministère des Finances et de l'Économie, l'application des propositions du Groupe de travail permettrait d'atteindre la cible chiffrée proposée, et d'augmenter de 50 % d'ici quatre ans les dons en faveur de la culture, les dons annuels des entreprises et des particuliers passant de 45 millions de dollars à 68 millions de dollars – soit une augmentation de 23 millions de dollars.

TABLEAU 10

Impact sur les dons en culture des propositions du comité pour favoriser la philanthropie culturelle

(en millions de dollars)

	À terme
Niveau actuel des dons en culture (2011)	45,3
<i>Nouveau crédit d'impôt pour les dons majeurs en culture</i>	+5,0
<i>Crédit d'impôt de 25 % pour un premier don en culture</i>	+4,0
<i>Amélioration et pérennisation de Mécénat Placements Culture</i>	+3,5
<i>Partenaires (microdons, maillage, etc.)</i>	+6,0
<i>Autres mesures⁽¹⁾</i>	+4,0
Total à terme (à partir de la 4^e année)	67,8
<i>Impact des mesures</i>	+22,5

(1) Inclut notamment, la majoration à 125 % de la valeur du don pour un don d'art public et d'un immeuble destiné aux ateliers d'artistes.

❑ **Un impact financier annuel de 15 millions de dollars**

Toujours selon les évaluations du ministère des Finances et de l'Économie, l'ensemble des propositions élaborées par le Groupe de travail aurait un coût annuel d'environ 15 millions de dollars, soit près de 60 millions de dollars sur quatre ans. Ce coût devrait aller en diminuant, en raison de l'autofinancement du programme Mécénat Placements Culture.

Un montant de 20 millions de dollars serait en effet versé annuellement sur une période de dix ans afin de capitaliser le Fonds Avenir Mécénat Culture permettant de pérenniser le programme Mécénat Placements Culture.

TABLEAU 11

Impact financier pour le gouvernement des mesures fiscales et budgétaires proposées par le Groupe de travail
(en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
AMÉLIORER, BONIFIER ET PÉRENNISER LE PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE					
Amélioration de Mécénat Placements Culture et financement de tournées hors Québec	-2,7	-3,7	-4,7	-3,7	-14,8
Investissements pour la capitalisation du Fonds Avenir Mécénat Culture	—	—	—	—	—
Sous-total	-2,7	-3,7	-4,7	-3,7	-14,8
PLACER LA PHILANTHROPIE AU CŒUR DE LA VIE CULTURELLE					
Mise en place de PArtenaires	-5,0	-2,0	-2,0	-2,0	-11,0
Sous-total	-5,0	-2,0	-2,0	-2,0	-11,0
PROMOUVOIR LE DON POUR LA CULTURE					
Crédit d'impôt de 25 % pour un premier don en culture	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,0
Crédit d'impôt de 30 % pour les dons majeurs	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-1,6
Sous-total	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-5,6
INSCRIRE LA CULTURE AU CENTRE DE LA VILLE					
Majoration à 125 % de la valeur d'un don d'art public et à 150 % pour un don d'art public visant un établissement d'enseignement	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,0
Incitation à la réalisation d'œuvres d'art lors de la construction d'immeubles (politique du 1 %)	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-2,8
Un toit pour la culture	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,0
Reconnaissance des architectes - Architecture	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,0
Sous-total	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-8,8
INVESTIR POUR LA JEUNESSE					
Appui financier aux activités culturelles au primaire	-3,8	-3,8	-3,8	-3,8	-15,2
Réduire le prix d'entrée aux musées d'État québécois	-0,8	-0,8	-0,9	-1,0	-3,5
Introduction de l'histoire de l'art au secondaire	—	—	—	—	—
Sous-total	-4,6	-4,6	-4,7	-4,8	-18,7
Impact financier total des mesures fiscales et budgétaires	-15,9	-13,9	-15,0	-14,1	-58,9

Note : Selon l'hypothèse que les bonifications entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

CONCLUSION

Au terme de ses réflexions, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle propose au gouvernement d'agir dans cinq directions afin de stimuler les dons en faveur de la culture et d'agir sur la capacité des organismes culturels à y avoir accès.

❑ Des initiatives concrètes, une cible chiffrée

En améliorant, en bonifiant et en pérennisant le programme Mécénat Placements Culture, en mettant la philanthropie au cœur de la vie culturelle, en visant les nouveaux donateurs et les grands donateurs, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle propose des initiatives concrètes concernant à la fois les organismes culturels et ceux qui donnent à la culture. Le Groupe de travail est de plus convaincu que le gouvernement peut s'appuyer sur la philanthropie culturelle pour inscrire la culture au centre de la ville, et pour investir dans la jeunesse.

Le Groupe de travail identifie une cible chiffrée, à la fois ambitieuse et réaliste : il devrait être possible d'accroître d'ici quatre ans de 50 % les dons à la culture, ce qui accroîtrait au total de 23 millions de dollars annuellement les ressources provenant des particuliers et des entreprises auxquelles les organismes culturels et les artistes peuvent avoir accès.

❑ Un soutien accru à la culture, des mesures structurantes

Les propositions déposées et la vingtaine d'actions identifiées correspondent au but fixé par le gouvernement en créant le Groupe de travail : le soutien apporté à la culture par l'ensemble de la société québécoise doit être accru, en favorisant le développement de l'aide privée.

Les mesures présentées au gouvernement comportent un aspect structurant, afin d'assurer la pérennité des initiatives culturelles.

Le Groupe de travail propose avant tout de mobiliser les donateurs pour mieux financer les organismes culturels et les artistes. Une telle mobilisation s'impose, en raison du rôle assumé par la culture dans notre identité, dans notre développement économique, dans le rayonnement du Québec et dans son ouverture sur le monde.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE GROUPE DE TRAVAIL

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle était composé de huit personnalités membres de la communauté des affaires et impliquées dans le domaine culturel.

Pierre Bourgie, président du Groupe de travail, homme d'affaires et mécène

Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro

Jo-Ann Kane, conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale du Canada

Benoît Desjardins, associé en fiscalité chez Deloitte

Michel Labonté, ex-premier vice-président Finances, Technologies et Affaires corporatives à la Banque Nationale du Canada

Jacques Parisien, vice-président et chef de l'exploitation chez Astral Média

Peter D. Simons, président-directeur général de La Maison Simons

Jonathan Tétrault, associé chez McKinsey & Compagnie

LES PERSONNES-RESSOURCES

Les travaux du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle ont été appuyés par des équipes provenant du ministère des Finances et de l'Économie et du ministère du Conseil exécutif.

☐ **Ministère des Finances et de l'Économie**

Pierre Côté, secrétaire du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, sous-ministre adjoint, Secteur des politiques aux particuliers et des relations fédérales-provinciales

David Bahan, directeur général, Direction générale des politiques aux particuliers, Secteur des politiques aux particuliers et des relations fédérales-provinciales

Jean-Pierre Simard, directeur de la direction de la taxation des particuliers, Secteur des politiques aux particuliers et des relations fédérales-provinciales

Carl Poulin, économiste, Secteur des politiques aux particuliers et des relations fédérales-provinciales

Éric Desbiens, économiste, Secteur des politiques aux particuliers et des relations fédérales-provinciales

Audrey Michaud, adjointe administrative, Secteur des politiques aux particuliers et des relations fédérales-provinciales

Michele Bolduc, adjointe administrative, Secteur des politiques aux particuliers et des relations fédérales-provinciales

☐ **Ministère du Conseil exécutif**

Jean-Pierre Pellegrin, secrétaire adjoint et responsable de la Direction des politiques publiques et des perspectives, Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Patrice Gagnon, conseiller, Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Claude Bertrand, technicienne en administration, adjointe administrative, Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Anne-Marie Dubocage, technicienne en administration, adjointe administrative, Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

ANNEXE 2 : UN PORTRAIT STATISTIQUE DES DONS DES PARTICULIERS

❑ Les dons des particuliers

■ Des dons au Québec inférieurs à ceux des autres provinces

En 2010, le taux de donateurs⁷ était de 84,6 % pour les Québécois et de 84,1 % pour les Canadiens. Cependant, le montant moyen du don par donateur au Québec était inférieur de moitié à celui du Canada, soit 208 \$ contre 446 \$.

Avec un don médian de seulement 75 \$, on constate que les Québécois donnent moins que les autres Canadiens.

TABLEAU 12

Répartitions des taux de donateurs, dons moyens et dons médians selon la province et le territoire, population âgée de 15 ans et plus, 2010
(en dollars)

	Taux de donateurs (en %)	Don moyen	Don médian
Canada⁽¹⁾	84,1	446	123
Terre-Neuve-et-Labrador	91,7	331	100
Île-du-Prince-Édouard	91,4	479	140
Nouvelle-Écosse	87,7	369	110
Nouveau-Brunswick	88,1	380	105
Québec	84,6	208	75
Ontario	84,4	526	150
Manitoba	86,2	519	146
Saskatchewan	84,1	544	150
Alberta	83,7	562	165
Colombie-Britannique	80,1	543	125

(1) Incluant le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

⁷ Proportion d'individus ayant fait un don sur la population âgée de 15 ans et plus.

■ Encore moins de grands donateurs au Québec

Le taux de grands donateurs est encore plus faible au Québec par rapport aux autres provinces. Seulement 9 % des donateurs québécois ont fait un don important en 2010, comparativement à 25 % pour l'ensemble de donateurs canadiens.

TABLEAU 13

Taux des principaux donateurs, selon la province, population âgée de 15 ans et plus, 2007 et 2010

(en pourcentage)

Province	Taux de personnes qui sont des principaux donateurs ⁽¹⁾	
	2007	2010
Terre-Neuve-et-Labrador	17	18
Île-du-Prince-Édouard	27	26
Nouvelle-Écosse	22	23
Nouveau-Brunswick	20	22
Québec	11	9
Ontario	25	25
Manitoba	26	25
Saskatchewan	25	26
Alberta	26	27
Colombie-Britannique	23	22

(1) Les principaux donateurs sont ceux qui appartiennent au quartile supérieur de donateurs, soit les 25 % des donateurs canadiens ayant fait les dons les plus élevés au cours d'une année donnée. En 2010, les principaux donateurs sont ceux qui avaient fait des dons d'au moins 358 \$.

■ Dons selon le revenu

Le revenu de l'individu affecte le montant des dons. Toutefois, les Québécois mieux nantis font des dons inférieurs aux autres Canadiens.

- Le don moyen d'un Québécois ayant un revenu de plus de 100 000 \$ (303 \$) représente moins de la moitié de la moyenne des dons canadiens.
- L'écart est relativement constant, peu importe le revenu.

TABLEAU 14

Répartitions des taux de donateurs et des dons moyens selon le revenu, population âgée de 15 ans et plus, 2010

	Québec		Canada		Proportion du don moyen entre le Québec et le Canada (%)
	Taux de donateurs (%)	Montant moyen des dons ⁽¹⁾ (\$)	Taux de donateurs (%)	Montant moyen des dons ⁽¹⁾ (\$)	
Moins de 20 000 \$	71,9	n.d.	67,1	248	n.d.
20 000 \$ à 39 999 \$	83,8	123	80,7	257	47,9
40 000 \$ à 59 999 \$	82,2	193	83,4	380	50,8
60 000 \$ à 79 999 \$	87,4	144	85,7	403	35,7
80 000 \$ à 99 999 \$	87,3	288	89,4	427	67,4
100 000 \$ et plus	90,0	303	88,4	646	46,9
Total	84,6	208	84,1	446	46,6

(1) Les estimations des dons moyens sont calculées pour les donateurs seulement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

■ Dons selon l'âge

L'âge est également un facteur déterminant de la valeur du don. L'âge moyen des donateurs tant au Québec que dans le reste du Canada est de 53 ans.

TABLEAU 15

Répartitions des taux de donateurs et des dons moyens selon l'âge, population âgée de 15 ans et plus, 2010

	Québec		Canada		Proportion du don moyen entre le Québec et le Canada (%)
	Taux de donateurs (%)	Montant moyen des dons ⁽¹⁾ (\$)	Taux de donateurs (%)	Montant moyen des dons ⁽¹⁾ (\$)	
15 à 24 ans	77,5	71	72,7	143	49,7
25 à 34 ans	79,0	164	80,2	305	53,8
35 à 44 ans	90,0	253	89,4	431	58,7
45 à 54 ans	89,4	172	87,8	477	36,1
55 à 64 ans	84,3	252	86,6	626	40,3
65 ans et plus	85,8	311	87,2	643	48,4
Total	84,6	208	84,1	446	46,6

(1) Les estimations des dons moyens sont calculées pour les donateurs seulement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

■ Méthode de sollicitation

Les résidents du Québec se distinguent des autres canadiens sur le type de sollicitation qui influence leurs dons. Les Québécois sont plus susceptibles de faire un don par suite d'une sollicitation :

- dans un lieu public (35 % des résidents du Québec l'ont fait, comparativement à 25 % des autres Canadiens),
- en réponse à un appel lancé à la télévision ou à la radio (12 % contre 4 %),
- à l'occasion de collectes dans un lieu religieux (38 % comparativement à 32 %).

Par ailleurs, les résidents du Québec étaient beaucoup moins susceptibles de faire des dons en réponse à une demande de parrainage (16 % comparativement à 36 %) ou de faire des dons commémoratifs (15 % comparativement à 25 %).

TABLEAU 16**Pourcentage de la population qui a fait un don selon la méthode de sollicitation, population âgée de 15 ans et plus, 2007**

	Québec	Ontario	Autres provinces ⁽¹⁾
Lieu religieux	38 %	33 %	32 %
Lieu public	35 %	27 %	25 %
Porte-à-porte	27 %	25 %	27 %
Sollicitation postale	24 %	25 %	26 %
Événement de bienfaisance	22 %	23 %	23 %
Demande au travail	17 %	23 %	23 %
Parrainage de quelqu'un	16 %	37 %	36 %
Dons commémoratifs	15 %	27 %	25 %
Radio, télévision, téléthon	12 %	3 %	4 %
De sa propre initiative	10 %	8 %	8 %
Demande téléphonique	4 %	6 %	6 %
Autres méthodes	5 %	8 %	8 %

(1) Incluant l'Ontario.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2007.

❑ Les dons des particuliers et des entreprises

Globalement, on estime à un peu plus de 45 millions de dollars les dons effectués en 2011 à la culture par les particuliers et par les entreprises.

À partir de l'enquête de Statistique Canada dont on vient de présenter les résultats, le ministère des Finances et de l'Économie évalue à 45,3 millions de dollars les dons effectués en 2011 par les particuliers et les sociétés au bénéfice des arts et de la culture.

Ces dons ont donné lieu à une aide du gouvernement du Québec de 11,7 millions de dollars, dont ont bénéficié les donateurs et les organismes culturels.

TABLEAU 17

Dons et aide gouvernementale pour les arts et la culture – 2011

(en millions de dollars)

	Dons reçus par les donataires	Aide accordée par le gouvernement du Québec
Particuliers ⁽¹⁾	35,5	5,5
Sociétés ⁽¹⁾	9,8	1,2
Mécénat Placements Culture	s. o.	5,0
Total	45,3	11,7

(1) Selon l'hypothèse que 3 % des dons généraux vont à la culture.

(2) Montant pour l'année financière 2011-2012. Une somme de 0,9 M\$ a été engagée, mais non versée pour l'année 2011-2012.

❑ Crédit d'impôt pour dons

■ Un crédit d'impôt peu réclamé

Une faible proportion des donateurs réclame le crédit d'impôt pour dons. Toutefois, la valeur moyenne des dons déclarés à l'impôt est supérieure à la moyenne de ceux réalisés. En 2010, seulement 21,9 % des contribuables québécois ont demandé le crédit d'impôt pour dons. Le montant médian des dons donnant droit au crédit d'impôt a été de 130 \$.

L'écart entre la valeur des dons réalisés et ceux réclamés à l'impôt vient principalement de petits dons en argent.

TABLEAU 18

Répartition des taux de donateurs, dons moyens et dons médians selon la province et le territoire, selon le crédit d'impôt pour dons, 2010
(en dollars)

	Taux de donateurs	Taux de contribuables ayant déclaré un don	Don moyen ⁽¹⁾	Don médian
Canada⁽²⁾	84,1 %	23,4 %	1 437	260
Terre-Neuve-et-Labrador	91,7 %	21,2 %	977	340
Île-du-Prince-Édouard	91,4 %	25,3 %	1 129	390
Nouvelle-Écosse	87,7 %	22,6 %	1 097	310
Nouveau-Brunswick	88,1 %	21,4 %	1 181	300
Québec	84,6 %	21,9 %	620	130
Ontario	84,4 %	24,6 %	1 611	320
Manitoba	86,2 %	26,3 %	1 658	360
Saskatchewan	84,1 %	25,3 %	1 515	340
Alberta	83,7 %	24,3 %	2 251	390
Colombie-Britannique	80,1 %	22,1 %	1 798	300

(1) Total des dons inscrits à la déclaration fédérale de revenus des particuliers sur le nombre de donateurs.

(2) Incluant le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source : Statistique Canada. Tableau 111-0001 — Dons de charité sommaire, annuels, CANSIM (base de données).

❑ Les dons selon le type d'organisme

Au Québec, en 2010, près de la moitié des dons (46 %) étaient dirigés vers la santé, les services sociaux et les hôpitaux. Au cours de la même année, les organismes religieux ont reçu 20 % des dons.

TABLEAU 19

Répartition des dons par type d'organisme, population âgée de 15 ans et plus, 2010

Type d'organisme	Taux de donateurs	Montant total (000 \$)	Répartition du montant total
Total	85 %	1 160 643	100 %
Santé	49 %	241 073	21 %
Services sociaux	39 %	159 544	14 %
Religion	38 %	228 774	20 %
Hôpitaux	27 %	130 393	11 %
Éducation et recherche	18 %	45 931	4 %
Sports et loisirs	13 %	24 457	2 %
Octroi de subventions, collecte de fonds et promotion du bénévolat	13 %	124 087	11 %
Organismes internationaux	8 %	103 954	9 %
Environnement	4 %	19 868	2 %
Arts et culture	2 %	34 991	3 %
Droit, défense des intérêts et politique	2 %	9 398	1 %
Développement et logement	1 %	11 288	1 %
Universités et collèges	1 %	9 733	1 %
Associations d'affaires et professionnelles, syndicats	0 %	651	0 %
Groupes non classés ailleurs	2 %	4 986	0 %
Montant résiduel — divers organismes	—	11 515	1 %
Dons pour des secours aux victimes d'une catastrophe naturelle ⁽¹⁾	—	66 428	—

(1) Les dons pour des secours aux victimes d'une catastrophe naturelle ne sont pas considérés dans le total des dons.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 2010.

ANNEXE 3 : L'ENQUÊTE SUR LA PHILANTHROPIE CULTURELLE

☐ Le contexte

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle a approché 554 organismes culturels afin qu'ils répondent à un questionnaire dans le but d'obtenir leur opinion sur divers sujets touchant la philanthropie.

Au total, 121 organismes ont retourné le questionnaire, soit un taux de réponse de près de 22 %.

☐ La satisfaction de l'organisme quant à son niveau de financement

Question posée : Êtes-vous satisfait du niveau actuel de financement de votre organisme ?

« Non. Notre financement stagne depuis 10 ans, mais pas l'inflation, ce qui réduit le pouvoir d'achat de la compagnie. Soit nous arrivons à augmenter notre financement, soit la compagnie est condamnée à stagner puis périliter. »

La grande majorité des organismes culturels, soit plus de 75 %, sont insatisfaits du niveau de financement qu'ils reçoivent.

Seulement 5 % d'entre eux sont entièrement satisfaits de leur financement, alors qu'environ 20 % sont partiellement satisfaits de leur financement.

Certains organismes sont partiellement satisfaits de leur financement puisque, bien que leur financement actuel couvre leurs frais d'exploitation, il ne leur permet pas de se développer davantage ou demande beaucoup de ressources qui pourraient être utilisées pour leur mission fondamentale.

TABLEAU 20

Niveau de satisfaction par rapport au financement de leur organisme

	Nombre	Pourcentage
Entièrement satisfait	7	5,8
Partiellement satisfait	22	18,2
Insatisfait	92	76,0
Ensemble des répondants	121	100,0

❑ Capacité de lever des fonds

Question posée : Considérez-vous que votre organisme est bien outillé lorsque vient le temps de procéder à une souscription ?

« Nous éprouvons un manque de ressources humaines en matière de souscription. [...] Notre organisation est petite et nous partageons et nous cumulons les tâches. »

Environ les trois quarts des organismes ont répondu qu'ils n'étaient pas bien outillés pour mener à terme une souscription.

La principale raison évoquée est qu'ils n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour réussir une souscription.

TABLEAU 21

Perception sur la capacité de lever des fonds

	Nombre	Pourcentage
Mon organisme est bien outillé	34	28,1
Mon organisme n'est pas bien outillé	87	71,9
Ensemble des répondants	121	100,0

❑ Donateurs cibles

Question posée : Quels groupes ciblez-vous comme donateurs potentiels à votre organisme (entreprises, mécènes, microdons, etc.) ?

« Nous ciblons les grandes entreprises de la région; elles sont toutefois très courtisées. Nous avons aussi un mécène dont nous apprécions énormément l'apport. »

Environ 20 % des organismes culturels ont mentionné avoir ciblé tous les types de donateurs.

La grande majorité des organismes, soit 88 %, ciblent d'abord et avant tout les entreprises privées comme principaux donateurs.

Ils ciblent ensuite généralement des mécènes (55 %) ou le grand public (42 %).

TABLEAU 22

Proportion des organismes ciblant un type de donateurs

	Nombre	Pourcentage
Entreprises privées	107	88,4
Mécènes	67	55,4
Grand public	51	42,1
Fondations	39	32,2
Spectateurs ou visiteurs	32	26,4
Microdons	29	24,0
Tous les types de donateurs	22	18,2

Note : Les répondants pouvaient cibler plusieurs types de donateurs potentiels.

❑ Motivations des donateurs

Question posée : À votre avis, quelle est la raison qui motive les donateurs à contribuer au financement de votre organisme (cause, reconnaissance, publicité, etc.) ?

« L'amour de la musique classique et la crédibilité des dirigeants de l'organisme sont à eux seuls les principales raisons des entreprises à nous appuyer. »

La principale motivation des donateurs identifiée par les organismes culturels est le grand intérêt du donateur envers l'art.

Les autres motivations fréquemment mentionnées sont :

- la notoriété que procure le don au donateur;
- la notoriété de l'organisme qui reçoit le don;
- le fait que le donateur connaît personnellement un membre ou une personne près de l'organisme.

TABLEAU 23

Perception des raisons motivant les donateurs à contribuer

	Nombre	Pourcentage
Intérêt du donateur envers l'art	88	72,7
Notoriété pour le donateur	38	31,4
Notoriété de l'organisme culturel	33	27,3
Lien personnel avec l'organisme	22	18,2
Existence d'incitatifs fiscaux	9	7,4
Vocation particulière de l'organisme	8	6,6

Note : Les répondants pouvaient identifier plus d'une motivation.

❑ Difficultés de financement

Question posée : Quelle est la plus grande difficulté rencontrée lorsque vient le temps de recourir au financement privé ?

« Ce n'est pas encore aussi bien reçu de demander des dons pour les arts que pour les causes de bienfaisance. »

En général, les organismes ont mentionné qu'ils avaient des difficultés de financement.

La principale difficulté rencontrée est la concurrence entre les différents organismes qui demande des dons (31 %).

L'absence d'un réseau d'affaires ou de donateurs potentiels est aussi une barrière fréquemment citée par les organismes cherchant du financement privé (22 %).

Les autres difficultés concernent principalement le manque de ressources, la méconnaissance des arts ou de la vocation d'un organisme ou le fait que l'organisme ait accès à un faible bassin de donateurs, puisque situé en région.

Environ 7 % des organismes ont noté que certaines personnes ne donnaient pas en culture, considérant que l'État contribuait déjà largement dans ce domaine.

TABLERAU 24

Perception par rapport à la plus grande difficulté de financement rencontrée

	Nombre	Pourcentage
Concurrence d'autres organismes	38	31,4
Absence de réseau	27	22,3
Manque de ressources	25	20,7
Méconnaissance de l'art	21	17,4
Petit bassin de donateurs	16	13,2
Présence du gouvernement	8	6,6

Note : Certains répondants ont identifié plus d'une difficulté de financement.

❑ Mécénat Placements Culture

Question posée : Connaissez-vous le programme Mécénat Placements Culture ?

« Nous en sommes à notre 3^e [souscription] en quelques années avec le programme "Mécénat Placements Culture" et pour nous ce fut une réussite. [...] Ce programme aura changé notre histoire à jamais... »

Plus de 95 % des organismes consultés connaissent déjà Mécénat Placements Culture. Parmi eux, près des trois quarts y avaient déjà eu recours.

Près de 75 % des organismes sont en général satisfaits du programme. Toutefois, 20 % des organismes sont insatisfaits du programme puisqu'il ne répond pas à leurs besoins.

Quelques organismes (10 %) ont suggéré d'allouer plus d'argent à Mécénat Placements Culture.

TABLEAU 25

Niveau de satisfaction exprimée envers Mécénat Placements Culture

	Nombre	Pourcentage
Entièrement satisfait	29	24,0
Partiellement satisfait	61	50,4
Insatisfait	24	19,8
Ne sais pas	7	5,8
Ensemble des répondants	121	100,0

■ Améliorations proposées à l'égard de Mécénat Placements Culture

Malgré la satisfaction générale face à Mécénat Placements Culture, des améliorations au programme ont été suggérées par certains organismes.

Selon le tiers des organismes, le programme serait mal adapté aux organismes qui recherchent du financement à court terme. En effet, les contreparties aux dons doivent être constituées en fonds de dotation dont le capital doit être intégralement conservé durant une période minimale de dix ans et en fonds de réserve qui doit être conservé pour une période minimale de deux ans.

TABLEAU 26

Améliorations proposées à l'égard du programme Mécénat Placements Culture

	Nombre	Pourcentage
Entièrement satisfait	29	24,0
Améliorations proposées		
Mieux couvrir les besoins à court terme	37	30,6
Appui à la souscription	20	16,5
Délais d'attente plus courts	15	12,4
Améliorer le rendement des fonds	5	4,1
Organismes non admissibles	3	2,5
Aucune suggestion	12	9,9
Ensemble des répondants	121	100,0

❑ Propositions de mesures pour stimuler les dons

Question posée : Auriez-vous des mesures – fiscales ou autres – à proposer qui permettraient de stimuler la générosité des Québécois envers la culture ou de faciliter l'accès au financement privé par les organismes culturels ?

« L'incitatif fiscal est toujours un bon atout. Si les dons dans le cadre de soutien à la culture étaient reconnus et bénéficiaient d'un taux supérieur, cela nous aiderait grandement. »

La suggestion qui est la plus souvent faite est la bonification de l'incitatif fiscal aux dons (53 %). Il a notamment été suggéré de bonifier le crédit d'impôt actuel pour une clientèle précise (culture, région, petits organismes), de bonifier Mécénat Placements Culture et de mettre en place un programme d'appariement général pour tous les dons admissibles au crédit d'impôt.

Près de 39 % des organismes souhaiteraient obtenir de l'aide afin d'être en mesure de trouver davantage de sources de financement privé. L'aide au réseautage est la forme d'aide la plus demandée, suivie de l'accès à des ressources philanthropiques et la mise en place d'un organisme central, inspirée de Centraide, qui recueille des dons en culture.

Plus du tiers des organismes souhaitent que le gouvernement :

- mette en place une campagne de sensibilisation pour mettre en valeur le domaine culturel (34 %) ;
- mette en valeur la philanthropie afin de valoriser les donateurs (32 %).

Certains organismes ont suggéré de faciliter l'accès à la culture (15 %). L'accès à la culture visait principalement le développement de l'intérêt pour la culture chez les jeunes, mais il a aussi été suggéré de fournir une aide aux gens qui veulent se procurer une œuvre d'art ou participer à des activités culturelles.

Il a aussi été souvent suggéré par certains organismes d'obliger les entreprises à investir un certain montant dans la culture, d'élargir la reconnaissance des organismes pouvant émettre des reçus d'impôt (coopératives, art textile) ainsi que de bonifier les programmes de subvention à la culture.

TABLEAU 27

Propositions des organismes pour stimuler la philanthropie

	Nombre	Pourcentage
Bonification fiscale	64	52,9
Aide à la philanthropie	47	38,8
Campagne de publicité sur la culture	41	33,9
Campagne de publicité sur la philanthropie	38	31,4
Favoriser l'accès à la culture	18	14,9
Favoriser les dons des entreprises	12	9,9
Élargir la reconnaissance des organismes pouvant émettre des reçus d'impôt	12	9,9
Bonification des subventions à la culture	7	5,8

Note : Les répondants pouvaient suggérer plus d'une mesure.

❑ Commentaires ou suggestions d'ordre général

Plusieurs organismes ont inscrit des commentaires généraux dans la section prévue à cette fin.

Voici un aperçu de quelques commentaires :

« L'homme généreux invente même des raisons de donner » — Publius Syrus

Les entreprises culturelles n'ont pas les ressources requises pour envoyer un message puissant et fort à moins d'être l'OSM ou le Musée des beaux-arts. Il faut une tribune, des moyens et une sensibilisation. La protection de la culture québécoise a besoin de plus qu'une loi. Nous devons inciter les gens à se l'approprier et à la défendre. Les journées de la culture, ce n'est qu'un début et nous avons la perception que pour certains, c'est la finalité...

Il faut attirer les mécènes avec de la qualité et du courage. On ne peut attirer avec des spectacles dénués souvent de sens, une introspection existentielle et une absence d'émotions sans pareil. Lorsque c'est valable, les mécènes arrivent tout naturellement. Il faut arrêter de prendre le public pour des fous et des ignorants. Ils sentent et savent aussi ce qui est beau. La culture est vitale et se sent au quotidien.

Attention! La première ministre et le ministre de la Culture doivent garder à l'esprit que le soutien à la philanthropie ne doit pas et ne peut pas remplacer le soutien de l'État aux arts et à la création.

Les leaders québécois sont moindres qu'à l'époque du Québec inc.! Nos grandes entreprises sont vendues et contrôlées de l'étranger. Il faut protéger nos entreprises québécoises qui ont tendance à être plus sensibles à la cause de la culture.

La culture du don au Québec est bien réelle, mais elle se manifeste avec émotion et de manière plus charitable que philanthropique. La culture n'est pas une question de charité. La philanthropie culturelle est une raison de choix social qui fait appel à nos convictions personnelles et à nos principes. À notre profond besoin identitaire de s'émouvoir par le travail créatif.

❑ Résumé

Un très grand nombre d'organismes culturels considèrent qu'ils ont besoin de plus de financement.

De plus, la vaste majorité des organismes culturels prétendent ne pas avoir la capacité de mener à terme une campagne de financement privé. Une aide provenant de l'État serait donc bien accueillie, notamment afin de faciliter la mise en contact entre les gens d'affaires et les organismes culturels.

Les entreprises privées constituent le principal groupe sollicité par les organismes culturels afin de recevoir des dons.

La majorité des organismes culturels croit que la principale motivation à donner en culture serait le grand intérêt du donateur envers l'art.

Selon les organismes culturels, la culture ainsi que la philanthropie au Québec ne seraient pas assez valorisées. Une vaste campagne de sensibilisation auprès du public semble souhaitable.

Une bonification de l'aide fiscale attribuée au donateur serait bien reçue par les organismes culturels, même si très peu d'entre eux semblent croire que cela soit une motivation importante pour faire un don en culture plutôt que dans un autre domaine.

Les organismes culturels connaissent le programme Mécénat Placements Culture et en apprécient son contenu. Toutefois, certains considèrent que ce programme pourrait être amélioré afin de mieux répondre aux besoins à court terme des organismes et de venir en aide aux organismes qui ont de la difficulté à mener une campagne de financement.

☐ **Questionnaire**

Financement de votre organisme

1. Êtes-vous satisfait du niveau actuel de financement de votre organisme ?
2. Quels groupes ciblez-vous comme donateurs potentiels à votre organisme (entreprises, mécènes, microdons, etc.)?

Souscription

3. Considérez-vous que votre organisme est bien outillé lorsque vient le temps de procéder à une souscription ?
4. À votre avis, quelle est la raison qui motive les donateurs à contribuer au financement de votre organisme (cause, reconnaissance, publicité, etc.) ?
5. Quelle est la plus grande difficulté rencontrée lorsque vient le temps de recourir au financement privé ?

Mécénat Placements Culture

6. Connaissez-vous le Programme Mécénat Placements Culture?
7. Considérez-vous que ce programme constitue un outil bien adapté aux besoins de votre organisme? Sinon, quelles sont les modifications qui pourraient être apportées?

Propositions pour stimuler les dons

8. Auriez-vous des mesures – fiscales ou autres – à proposer qui permettraient :
 - a. *de stimuler la générosité des Québécois envers la culture?*
 - b. *de faciliter l'accès au financement privé par les organismes culturels?*

Commentaires ou suggestions susceptibles de favoriser la philanthropie culturelle

❑ Organismes ayant répondu au questionnaire

ARPRIM, Regroupement pour la promotion de l'art imprimé
ATSA
Biennale nationale de sculpture contemporaine
Bouge de là
C2S Arts et Événements
Camp musical du Saguenay–Lac-St-Jean
Camp musical St-Alexandre
Casteliers
Centre canadien d'architecture
Centre d'art et de diffusion Clark
Centre d'arts Orford
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc
Centre des arts de la scène Pauline-Julien
Centre des auteurs dramatiques
Centre du Cinéma Parallèle
Centre MATERIA
Centre Segal des arts de la scène
Chants Libres
Chœur des enfants de Montréal
Chœur Les Rhapsodes
Chœur polyphonique Montréal
Chœur St-Laurent
Cinémathèque québécoise
Cirque Éloïze
Codes d'accès
Compagnie de théâtre Le Carrousel
Compagnie Jean-Duceppe
Compagnie musicale La Nef
Concours international d'orgue du Canada
Conseil des arts de Saguenay
Coop Vidéo de Montréal
Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière
Corporation Hector-Charland
Corpuscule Danse
Créations Etc.
Daniel Lessard
Danse Danse
Dazibao, centre d'exposition et d'animation photo
Diagonale, centre des arts et des fibres du Québec
Dulcinée Langfelder et Cie
École de danse contemporaine de Montréal
École de musique et de solfège de Chicoutimi
École nationale de l'humour
Ensemble Anonymus
Ensemble contemporain de Montréal
Ensemble vocal Ganymède
Espace Cercle Carré
Fédération d'art dramatique du Québec
Festival du nouveau cinéma de Montréal
Fondation de l'héritage culturel autochtone
Fondation des Jardins de Métis
Fondation du Manoir Mauvide-Genest
Fondation du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière
Fondation du Musée québécois de culture populaire

Fondation Orchestre symphonique de Longueuil
 Guilde canadienne des métiers d'art
 Illustration Québec
 Institut canadien d'art vocal
 Institut des arts au Saguenay
 Joe Jack & John
 L'Institut canadien de Québec
 L'Œil de poisson
 L'Orchestre de chambre de Montréal
 L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal
 La Compagnie Christiane Belanger
 La Fenêtre, Centre d'immersion aux arts
 La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation
 La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire
 La Rubrique
 Le Groupe de la Veillée
 Le Groupe Molior
 Le Musée des maîtres et artisans du Québec
 Le Regroupement du conte au Québec
 Les 7 doigts de la main
 Les Concerts symphoniques de Sherbrooke
 Les éditions Esse
 Les Filles électriques
 Les Grands Ballets canadiens (Montréal)
 Les Musées de la Montérégie
 Martel Cantin
 Maurice Achard
 Montréal Baroque
 Musée Beaulne
 Musée d'histoire, d'ethnographie et d'art religieux de Nicolet
 Musée des beaux-arts de Montréal
 Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire
 Musée des beaux-arts de Sherbrooke
 Musée du Bas-Saint-Laurent
 Musée du Fjord
 Musée maritime de Charlevoix
 Musée Pierre-Boucher
 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
 Musica Camerata Montréal
 Occurrence, espace d'art et d'essai contemporains
 Opéra/théâtre Voxpopuli
 Orchestre symphonique de Montréal
 Orchestre symphonique des jeunes de Montréal
 Orchestre symphonique de Drummondville
 Orchestre symphonique du Saguenay–Lac-St-Jean
 Orchestre symphonique régional d'Abitibi-Témiscamingue
 Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson
 Premier Acte
 Productions Fila 13
 Productions Les Gros Becs
 Productions SuperMémé – SuperMusique
 Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec
 Société des Concerts Bic St-Fabien
 Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal
 Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre
 Société historique Sartigan

Société littéraire et historique de Québec
Tournée du cinéma québécois
Théâtre B.T.W.
Théâtre de la Ville
Théâtre Galiléo
Théâtre Momentum
Théâtre Sans Domicile Fixe
Théâtre Youtheatre
UMA – La Maison de l'image et de la photographie
Usine C
VIVA! Art Action Montréal

ANNEXE 4 : LE FONCTIONNEMENT DE MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Le programme Mécénat Placements Culture a été mis en place en 2005. Les objectifs du programme sont :

- de mettre en place des conditions visant à inciter des dons et des contributions aux organismes des domaines de la culture et des communications;
- d'assurer aux organismes de petite taille une marge de sécurité financière pour faire face à l'imprévu;
- de permettre un financement stable à long terme de ces organismes.

L'administration du programme est assurée par le Conseil des arts et des lettres du Québec en lien avec un gestionnaire de fonds.

❑ **Fonctionnement de Mécénat Placements Culture**

Le programme accorde des subventions de contrepartie qui ont un effet de levier sur les dons et les contributions recueillis par les organismes.

- La subvention de contrepartie varie en fonction de la campagne de financement menée par l'organisme et ses revenus annuels.
- Pour chaque organisme recevant des dons, la subvention est versée dans un fonds de dotation et un fonds de réserve.

La subvention de contrepartie est calculée en fonction de la taille de l'organisme et du résultat net de la collecte de fonds. Elle est plafonnée à 250 000 \$ par an.

TABLEAU 28

Subvention de contrepartie selon la taille de l'organisme bénéficiaire

Taille de l'organisme (revenus totaux du dernier exercice complété)	En % du résultat net de la souscription
Moins de 250 000 \$	300
De 250 000 \$ à 500 000 \$	200
De 500 000 \$ à 1 M\$	150
Plus de 1 M\$	100

Note : Le résultat net de la souscription est égal aux sommes recueillies à des fins de dotation moins les frais encourus pour réaliser cette souscription.

Pour chaque collecte de fonds, la subvention de contrepartie accordée à un organisme est partagée entre son fonds de dotation et son fonds de réserve, selon les taux d'affectation suivants :

TABLEAU 29

Taux d'affectation des subventions de contrepartie selon la taille de l'organisme bénéficiaire

Taille de l'organisme (revenus totaux du dernier exercice complété)	Fonds de dotation (minimum)	Fonds de réserve (maximum)
Moins de 250 000 \$	20 % de la subvention	80 % de la subvention
De 250 000 \$ à 500 000 \$	40 % de la subvention	60 % de la subvention
De 500 000 \$ à 1 M\$	60 % de la subvention	40 % de la subvention
Plus de 1 M\$	75 % de la subvention	25 % de la subvention

L'administration du programme est assurée par le Conseil des arts et des lettres du Québec, en lien avec un gestionnaire de fonds (Fondation du Grand Montréal, et fondations communautaires du Grand Québec, du Saint-Maurice, de Gaspésie-Les-Îles, de Lanaudière et de l'Estrie).

Chaque organisme déposant des sommes dans le cadre de Mécénat Placements Culture demeure propriétaire de ses avoirs.

□ Affectation des subventions

L'organisme doit créer deux types de fonds :

- Un fonds de dotation (compte de capital) dont la gestion est confiée à un gestionnaire de fonds (Fondation du Grand Montréal, et fondations communautaires du Grand Québec, de la Gaspésie-Les-Îles, du Saint-Maurice, de l'Estrie et de Lanaudière) qui doit avoir signé une entente avec le CALQ.
 - Le fonds de dotation est constitué des sommes provenant des donations (résultats nets des collectes de fonds) ainsi que d'une certaine part des subventions de contrepartie accordées par le programme.
 - Le capital doit être intégralement conservé durant une période minimale de dix ans. Entre-temps, seul son produit financier annuel peut être distribué ou utilisé.
- Un fonds de réserve confié au même gestionnaire de fonds ou à une institution financière.
 - Le fonds de réserve est constitué d'une certaine part des subventions de contrepartie accordées à l'organisme participant.
 - Le capital et le produit financier doivent être maintenus dans le fonds de réserve pendant au moins deux ans.
 - Par la suite, l'organisme peut maintenir ce fonds ou le transférer à son fonds de dotation, ou encore, utiliser ce fonds pour financer ses activités courantes.

En aucun cas, la création des fonds, dans le cadre du programme de Mécénat Placements Culture, ne doit provoquer un déficit budgétaire au sein de l'organisme.

La fontaine de Tourny, monument majestueux érigé devant l'Assemblée nationale et inauguré le 3 juillet 2007, a été offerte en cadeau à la ville de Québec par la famille Simons.

Pour plus d'information sur la fontaine de Tourny, veuillez consulter le site Internet de la Commission de la capitale nationale dans Réalisations, section Colline Parlementaire.

www.capitale.gouv.qc.ca